VOL. XV — BEAUCEVILLE, BEAUCE, P. Q., JEUDI 5 JUILLET 1923 — No. 40

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS

Un an $1.50
Six mois 1.00
Etats-Unis 2.50

L'ECLAIREUR

TARIF DES ANNONCES

Mesure agathe: 14 lignes au pouce
Première insertion . . . . . $ .10
Deuxième insertion 05
Tarif spécial pour annonces à long terme.

"L'ECLAIREUR LTEE", propriétaire. — ORGANE DU DISTRICT DE BEAUCE — ED. FORTIN, directeur

IMPORTANCE DU JOURNAL HEBDOMADAIRE

Lorsque nous sollicitons des abonnements pour les journaux hebdomadaires nous rencontrons très souvent les objections suivantes: "Votre journal est trop cher, nous pouvons nous abonner à de gros journaux quotidiens, à 20 et 30 pages et dont le prix d'abonnement est moindre en comparaison du nombre de feuilles."

Nous leur répondrons aujourd'hui! Oui les journaux qui se tirent à des centaines de milliers d'exemplaires. Mais entre un journal qui se tire à 100,000 ou 200,000 exemplaires et un autre qui se tire à 4,000 ou 5,000 seulement il n'y a pas de comparaison possible.

Ou plutôt oui, il y a moyen de faire comparaison. Voici comment:

Si un journal qui ne compte que 4,000 abonnés peut se vendre $1.50 un journal qui a une circulation de 100,000 ou 200,000 devrait pouvoir se vendre au moins à 50 sous.

Or connaissez-vous des journaux à 50 sous?

Alors ne dites pas que notre journal est trop cher. Abonnez-vous plutôt en grand nombre; le prix d'abonnement pourra peut-être descendre; car nous n'avons pas l'intention de faire du journal, une question d'argent; nous voulons tout simplement maintenir un journal qui soit dévoué aux intérêts de notre foi et de notre langue.

Nous n'avons pas assez de papier avec l'"Eclaireur", disent certaines personnes, d'autres journaux nous donnent plus de papier.

Que voulez-vous, nous ne sommes pas marchand de "papier à emballer" ou de "papier à toilette". Un journal ne vaut pas par le nombre de pages qu'il contient, mais par la valeur des renseignements qu'il donne: l'expérience est là pour prouver ces avancées.

Parlant devant les membres de la Convention Annuelle de l'Association Canadienne des Journaux Hebdomadaires, l'hon. Thomas Crerar, chef des Progressistes, disait: "Les journaux exercent une grande influence sur les affaires nationales, mais je pense que les quotidiens ne sont pas en mesure de mouler aussi bien l'opinion publique que peuvent le faire les hebdomadaires".

Nous le croyons sans peine. Les quotidiens qui sont pour la plupart volumineux et regorgent de matières disparates, dont une bonne partie tient plus d'espace qu'elle n'inspire de véritable intérêt aux lecteurs, sont généralement lus hâtivement et imparfaitement, les lecteurs recherchent avidement et curieusement les nouvelles qui les intéressent ou les frappent en particulier, et rejettent leur journal de côté sitôt l'opération finie pour le reprendre quelquefois quand le temps le leur permet. Quand à l'hebdomadaire, nous savons tous par expérience qu'après même avoir été lu, il est replacé sur la table ou le buffet, repris par d'autres, remis à la place où il demeure ordinairement la semaine jusqu'à l'apparition de son suivant.

Est-il besoin de dire que règle générale, chacun le lit tout entier de la première à la dernière ligne, parfois le relit pour y retrouver un détail, une nouvelle sur laquelle on aura passé rapidement.

Or, il y a une belle lurette que dans les familles, le soir ou le lendemain de sa réception, le grand quotidien est déjà "défuntisé" à cause de son incontestable utilité de tous les instants, soit pour allumer le poêle, soit pour envelopper les paquets, etc! Oui, nous croyons sincèrement que les quotidiens ne sont pas en mesure de mouler l'opinion publique comme leurs humbles confrères hebdomadaires de la ville ou de la campagne; ils ne font que passer et déjà ils ne sont plus.

Réfléchissez à ces diverses explications, rendez-vous compte de l'importance de l'hebdomadaire, et aidez-le par tous les moyens possibles, abonnez-vous, faites abonner vos amis, parlez-leur de notre journal . . (en bien) annoncez-vous par notre journal et encouragez nos annonceurs; et vous pourrez alors compter sur un journal qui sera toujours sur la brèche pour la défense des saines idées et des intérêts de notre religion, de notre langue et de votre région.

SEANCE
DRAMATIQUE ET MUSICALE
A BEAUCEVILLE
JEUDI, le 19 juillet prochain
Salle du Collège.
LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON
le grand succès du Cercle MonLoisir.
Achetez votre billet, dès maintenant, chez: P.-F. Renault, Enrg.

LE BOIS DE PULPE

NOS CULTIVATEURS SONT PROTEGES

Le parlement d'Ottawa veut prohiber, par une mesure ministérielle, l'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis. Cette mesure a quelque peu causé d'anxiété aux cultivateurs de cette province comme aux colons, car l'exportation du bois de pulpe en territoire américain est une source de revenus importante pour nos cultivateurs.

Questionné à ce sujet sur le parquet de la Chambre des communes, par M. Frank Cahill, député de Pontiac, l'hon. M. MacKenzie King, premier ministre du Canada, a fait la déclaration suivante:

"Je désire déclarer bien catégoriquement que la législation du gouvernement, en cette matière, entend exempter de tout droit quelconque le bois de pulpe provenant des terres des cultivateurs et des colons."

A cette déclaration bien catégorique du premier ministre, l'hon. M. Béland, député de Beauce, qui sait tout l'intérêt que ses électeurs portent à cette question, nous faisait, lundi dernier, la déclaration suivante:

"Comme vous le voyez, nos cultivateurs et nos colons n'ont rien à craindre. Même ils ont un distinct avantage, quant au prix payé, si SEULS les cultivateurs ont le droit de vendre pour les Etats-Unis."

Nous n'avons donc rien à craindre, en face de déclarations aussi catégoriques, et nos cultivateurs, comme d'habitude, pourront exporter, sans droit, aux Etats-Unis, leur bois de pulpe.

DU JAUNISME

On est à instruire le procès de l'abbé Delorme, à Montréal, et la grosse presse montréalaise nous en donne un compte-rendu détaillé et complet. C'est la répétition des tristes écrits et de l'étalage de ce drame donné par nos grands journaux, l'an dernier. Devant le mal causé par l'exposé sensationnel de ces événements malheureux, ne serait-il pas temps d'insérer un article, dans notre code criminel, pour restreindre la liberté de la presse, à ce sujet. Offrir au peuple une telle pâture, est un danger sérieux pour la garantie de la moralité et du bon ordre au sein de la nation. Pourquoi permettre ou tolérer de tels abus de publicité. Cette lecture passionnante et morbide n'est-elle pas de nature à réveiller, à aiguillonner des sentiments qui naissent au plus mauvais de nous-même et qui ne devraient jamais venir à la surface?

N'ayons crainte de blesser le vain mot de liberté de la presse et quand il s'agit de protéger l'âme d'une race, bien futiles sont ces vains appels à une liberté qui devient un scandaleux abus.

TOUJOURS LA

La Maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) souscrit un emprunt de fabrique de $400,000.

On lit sous ce titre dans le dernier numéro de la RENTS:

"La maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) se désintéressait depuis quelque temps des emprunts de collectivités, en vertu de ce principe qu'une race relativement pauvre (nous disons: RELATIVEMENT) doit employer ses capitaux où ils produiront le plus de bien pour tous les intéressés. L'achat qu'elle vient de faire de $400,000 d'obligations de la paroisse-cathédrale de Chicoutimi montre que les institutions qui, contrairement à nos municipalités et à nos commissions scolaires, ne reçoivent pas de capitaux anglais, peuvent toujours compter sur elle."

Depuis, en effet, que l'argent s'est fait plus abondant sur le marché des obligations municipales, scolaires et paroissiales, ce n'est pas tous les jours qu'une maison canadienne-française se voit adjuger des emprunts de $400,000.

La paroisse de St-François-Xavier de Chicoutimi comprend toute la ville avec ses 12,000 habitants. Son emprunt, destiné au paiement d'une nouvelle cathédrale à l'épreuve du feu, est représenté par des obligations de $100, de $500 et de $1,000, échéant en série de septembre 1923 à septembre 1949. Il est garanti par une répartition sur des biens d'une valeur totale de plus de sept millions. Il porte intérêt au taux de 5½% et se souscrit au pair.

La maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) reçoit les souscriptions par l'entremise de ses correspondants et aux bureaux suivants:

MONTREAL, 90, rue St-Jacques. Tél.: Main 7060.

QUEBEC, immeuble de la Banque Nationale. Tél: 8620.

TROIS-RIVIERES, chez Maurice Gélinas, rue Notre-Dame. Tél.: 228.

EN TAQUINANT . . . ON DIT VRAI

Québec, 23 juin 23.

On prétend que la jeune fille s'habille avec rien. C'est peut-être un peu exagéré et l'on ne cite guère qu'une femme qui ait élevé le "rien" à la hauteur d'un costuem: Eve. Encore n'a-t-il pas duré; le serpent est apparu, s'est montré galant. Eve a minaudé; ce fut l'aurore de la coquetterie. Poussée par la gourmandise, la coquetterie conduisit à la faute, et la pudeur en résulta. Un figuier se trouvait à portée de la main d'Eve, dans lequel elle s'effeuilla un costume: la première mode était lancée. Elle a subi, depuis, pas mal de transformations, avec, cependant, des tentatives persistantes de retour à la mode primitive, si l'on en juge par les décolletages de plus en plus "à ciel ouvert". Il y a là un progrès évident, un progrès descendant. En admettant même que nos meours en arrivent à permettre de prendre, comme toilette, le "rien" au pied de la lettre, soyez assurés que nos jeunes demoiselles n'useront pas de la permission.

Songez donc, avec une mode semblable, quelle monotonie! Quelle existence vide! Plus de modistes, plus de couturières, plus de magasins à visiter et de commis à faire enrager. Plus de chiffons, mais, c'est tout cela qu'est la vie!

Si l'on se plaint, parfois, que les affaires ne vont pas, ce n'est certes pas la faute à la petite jeune-fille, elle fait bien tout ce qu'elle peut pour pousser le commerce.

On ne se fait pas une idée, en regardant passer une femme dans la rue, de tout ce que son ajustement représente de pas, de démarches et d'imagination inventive. Il est bien rare qu'elle achète tout de suite ce qu'elle voit, car elle a son amour propre, son désir d'originalité personnelle. Avec un peu d'idée on y arrivera. Dans toute femme, il y a une créatrice de goût. Elle s'imagine avoir besoin d'un chapeau. En route pour la conquête! Et la voilà visitant les magasins.

—Je désirerais un chapeau.

—Quel genre?

—Mon Dieu, je ne suis pas bien fixée, montrez-moi ce que vous avez.

Et le défilé des chapeaux commence. Elle les regarde, les prend, les palpe, les tourne, les examine, les rend, les reprend, les repalpe, les retourne, tout cela d'un petit air indifférent. Indifférence apparente et moue fictive, car son oeil est comme un appareil photographique, qui, du premier abord, s'assimile jusque dans les plus minces détails, chaque modèle présenté. Reste à savoir qu'elle est la forme qui lui siéra le mieux. Il n'y a qu'à les essayer tous. La voici devant la glace, et en même temps qu'elle se pose un chapeau sur la tête elle arrange sa coiffure, la modifie, s'en improvise à l'infini. Tout cela vivement fait, sans perdre de temps, tandis qu'un monologue intérieur fixe les idées à mesure qu'elles naissent. Les réflexions s'entassent dans sa petite tête, sans toutefois que son visage les trahisse; au contraire, il faut donner le change à la vendeuse, qui est là, épiant les sentiments de la cliente. Alors de temps en temps, elle laisse échapper une observation dans le genre de celle-ci "Très joli, mais trop sombre. . . . un peu chargé . trop clair pas assez léger". Puis, quand elle est bien imprégnée de documents, elle s'en va avec un "Je verrai, je réfléchirai" tout à fait dégagé.

Henri de MONTBRUN.

POUR VOUS MESDAMES!

Nous venons de recevoir un lot de matinées de soie de dernière nouveauté, que nous vendrons à très bas prix, la semaine prochaine. N'oubliez pas, quand vous partez de chez-vous pour faire vos achats, d'aller toujours aux magasins qui vendent seulement, qu'au comptant, c'est toujours là que vous acheterez à meilleur marché.

Acheter au comptant c'est le moyen d'économiser!

J.-B. POULIN
Marchand-Général
Beauceville-Est. P. Q.

ON DEMANDE

La "Sun Life" du Canada cette puissante Compagnie désire s'assurer les services d'un ou deux représentants responsables et actifs.

S'adresser à :

L. A. TRUDELLE,
Gérant,
Québec.

(Edifice du Merger Chambre 314).

NOTES HISTORIQUES

REFORME DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN 1770.

(suite)

Nous continuons aujourd'hui la publication des documents, qui complète ce que nous avons déjà rapporté concernant la grande réforme de 1770.

Ces notes sont des extraits du rapport de M. Douglas Brymner, directeur des Archives, à Ottawa, daté du 31 décembre 1890.

L'administration de la justice était confiée à des personnes sans scrupules et les frais judiciaires excessivement élevés. Magistrats et officiers des différentes cours s'évertuaient à créer des procès pour des sommes tout à fait minimes ou pour des griefs les plus insignifiants. Les honoraires dans ces causes étaient toujours énormes.

Et aussitôt que sir Guy Carleton connut ces faits, il prit immédiatement des mesures pour corriger cet état de choses, dès qu'il reçut la plainte que lui porta à ce sujet un ancien capitaine de milice, déjà publié dans l'"Eclaireur" du 7 juin dernier, et on en voit la preuve non seulement dans le rapport du comité du conseil préparé aux assemblées du 29 août et du 11 septembre 1769 (aussi reproduit dans ce journal du 7 juin dernier), mais avec encore plus de force dans une lettre circulaire aux magistrats, rédigée le 10 juillet immédiatement après la réception de la lettre ci-dessus mentionnée, datée du 3 juillet à Yamaska, laquelle doit avoir mis au moins deux jours à se rendre à Québec, même si le courrier partit tout de suite.

La circulaire préparée par un comité du conseil était adressée "aux juges de paix en fonctions dans et pour le district de Montréal". Il convient de la donner en entier comme compléments des documents déjà publiés.

MESSIEURS:—En conformité d'un arrêté du conseil du 10 courant, je vous transmets la présente pour vous faire connaître la manière de voir du gouvernement sur certaines matières qui se rattachent à l'exercice de notre autorité de juges de paix, et dans lesquelles des faits trop notoires pour être contestés, démontrent que les sujets de Sa Majesté en général et plus particulièrement ses sujets canadiens, sont tous les jours lésés et outragés dans une mesure qu'ils sont incapables d'endurer plus longtemps, et que la justice publique ne saurait tolérer davantage.

Le gouvernement espère et croit que la pratique sur laquelle sont basées les plaintes qui lui ont été portées, n'est pas commune à la partie de la commission de la paix qui siège dans votre district; mais comme la conduite de chaque individu affecte dans une certaine mesure l'honneur de la commission tout entière, et comme une réforme générale ne saurait s'opérer que sous l'empire de résolutions générales, le gouvernement a cru que son opinion à ce sujet doit être communiquée à tout le corps de la magistrature plutôt qu'à ceux seulement dont la conduite a donné lieu à ces plaintes, n'ayant pas l'intention de faire plus pour le moment que d'exprimer son entière désapprobation de la pratique en question, et de recommander une ligne de conduite qui lui paraît de nature à répondre aux fins de la justice, et moins sujette aux objections que l'autre dont les conséquences ont si rigoureusement pesé sur la population.

Le gouvernement compte cependant que vous vous occuperez immédiatement du sujet de la présente, et que (s'il est possible), avant la clôture de la session de la cour des sessions trimestrielles, vous ferez et publierez de la façon la plus publique, des règlements de nature à mettre fin aux abus dont on se plaint et qui règnent aujourd'hui au détriment de la justice publique, avis qui entraînent l'oppression du plaideur pauvre et le déshonneur de la commission elle-même.

La première chose que j'ai à vous signaler, au sujet de ces plaintes, est la pratique de disperser dans les différentes paroisses des papiers signés en blanc du nom du juge de paix et capables d'être libellés sous forme de sommations, de capias, de jugements ou d'exécution, selon que la personne à laquelle ils sont confiés (et qui n'est souvent pas même, suivant les renseignements reçues, un officier de justice), jugera à propos de faire. Pareille pratique est tellement illégale, si pernicieuse dans ses conséquences et si inconvenantes pour le magistrat qui s'y prête, que le gouverneur et le conseil ne croiraient pas à son existence, si la preuve qui en est faite n'était pas de nature à bannir toute possibilité de doute.

Le gouvernement compte donc que l'on fera rentrer tous ces papiers et qu'à l'avenir la chose ne se renouvellera plus.

Suite à la page 4

LE GLAS DE LA PROHIBITION

Le résultat du referendum, au Manitoba, ne permet qu'une interprétation: l'opinion publique dans cette province, après expérience faite et poursuivie durant plusieurs années, est arrivée à la conclusion que la prohibition, bien loin d'être la solution du problème de la tempérance, est au contraire un système vicieux et dangereux, qui invite au mépris de la loi, favorise la pire contrebande et conduit aux pires excès.

Une fois de plus se trouve démontrée cette vérité vieille comme le monde, qu'on ne rend pas les gens vertueux malgré eux, tout au plus développe-t-on l'hypocrisie.

Les citoyens du Manitoba se sont prononcés par une majorité décisive contre la prohibition et en faveur d'un régime analogue à celui que nous avons adopté dans notre province, permettant la libre consommation de la bière et la vente restreinte, contrôlée, des alcools et des vins.

On peut croire que le vote donné au Manitoba est un indice très manifeste des opinions prévalentes dans les provinces de l'ouest et qu'à brève échéance l'opinion publique obligera les gouvernants à se rallier au système de la vente contrôlée par une commission.

Sans doute, nous devons nous attendre à d'énergiques efforts de réaction de la part des prohibitionnistes, mais nous croyons qu'en définitive, la cause est jugée en Canada et qu'avant longtemps, quoi qu'ils tentent, ces farouches partisans du régime sec seront obligés de dételer et se résigner à nous laisser mettre du vin dans notre eau.

RESULTAT ELECTORAL

Le résultat de cette division (Ontario) est la victoire du parti conservateur.

C'est un malheur pour la province d'Ontario et pour le Canada tout entier.

Pour grandir, pour payer sa dette, pour développer ses ressources naturelles, notre pays a besoin de tranquillité et d'union.

Un gouvernement Ferguson en Ontario avec la politique étroite de l'orangisme peut-il travailler à établir et maintenir cette tranquilité et cette union?

Le passé de M. Ferguson et les déclarations qu'on lui a prêtées au cours de la campagne actuelle ne nous permettent que peu d'espoir pour l'avenir.

Mais une recrudescence de persécution contre la minorité française de l'Ontario serait très mal vue du reste du pays et ne servirait guère les futurs intérêts du parti conservateur.

Si les idées personnelles de M. Ferguson sont favorables à la persécution scolaire en Ontario, si un bon nombre de ses partisans réclament le maintien du règlement XVII et son application intégrale au grand détriment de l'éducation dans la province, il est assez intelligent pour comprendre que son intérêt n'est pas de heurter le sentiment populaire dans tout le Canada.

Une nouvelle lutte acerbe d'attaque et de défense sur le terrain scolaire ne servira pas les intérêts du parti conservateur en Ontario, encore moins dans Québec et les provinces maritimes.

Ce sont là des considérations que le nouveau chef ne manquera pas de faire.

D'autre part les Canadiens-Français et les Anglais bien pensants vont comprendre plus que jamais la nécessité d'éclairer l'opinion publique sur la situation qui est faite à la minorité française par le règlement XVII. Il faut montrer tout l'odieux que cette loi contient, afin que peu à peu, la population d'Ontario, convaincue du rôle qu'elle joue, impose à son gouvernement, une politique d ejustice et d'équité.

(L'Action Catholique.)

DES TRILLIONS AUX QUATRILLIONS

(Service de la Rente, fait par Versailles-Vidricaires-Boulais, limitée)

M. Jacques Bainville, l'écrivain politique et l'économiste le plus clairvoyant de France à l'heure actuelle, écrivait récemment dans l'"Action Française" de Paris, à propos de la situation financière de l'Allemagne:

Les agences ont donné un petit tableau de la situation financière en Allemagne qui a l'air d'une fantaisie tirée d'un roman de Wells. On y voit que, suivant les lois inflexibles de l'inflation, la rechute du mark a entraîné à son tour une augmentation des traitements et des salaires d'où la nécessité d'imprimer des quantités encore plus grandes de papier-monnaie; on a publié le chiffre de 350 milliards par jour.

Il n'est pas douteux qu'à ce train les billets finiront par valoir moins que le prix de leur papier. En attendant, il a fallu vaincre la difficulté de trouver assez d'imprimeurs pour suffir à cette besogne gigantesque. Une autre difficulté se présente aujourd'hui et c'est celle dont les agences rendent compte en des termes qui font penser à un voyage de Gulliver ou à un chapitre de Micromégas: on ne sait plus maintenant comment transporter cette masse de billet de banque et (depuis longtemps déjà les coffres de réserve ne suffisent plus pour la contenir.)

D'ici peu de temps on n'aura plus besoin de coffres pour garder ce papier, parce qu'il n'aura aucune valeur et qu'on ne se baissera même plus pour le ramasser. Il est admirable que les Alliés se disputent entre eux et avec le chancelier Cuno sur le chiffre des réparations alors qu'on ne sait pas dans quelle monnaie l'Allemagne comptera demain ni si elle aura encore des finances publiques. Cette controverse eut inspiré Voltaire ou Swift. Mais un trillion de marks se fabrique plus vite que Candide et Gulliver.

On parle beaucoup d'une reprise prochaine des conversations générales entre les Alliés au sujet des réparations. Nous voudrions pouvoir leur recommander de s'occuper d'abord de la situation financière de l'Allemagne et de ne pas oublier qu'au mois de novembre dernier on était tombé d'accord sur ce principe qu'il n'y avait pas de réparations possibles sans le rétablissement préalable de l'équilibre du budget allemand.

On parait aujourd'hui résigné à l'anéantissement du mark. On paraît même croire à un miracle par lequel l'Allemagne, s'étant purgée de ses mauvais billets retrouverait du jour au lendemain une monnaie saine, d'un or loyal. Ainsi, dans les contes de fées, une vieille hideuse et sordide se transforme en une jeune et pure beauté. Illusions dangereuses parce qu'il n'y a pas de magie qui tienne dans ces sortes d'affaires et parce que le retour à ce que les Allemands nomment l'"économie naturelle" ne s'accomplira pas sans douleur.

D'ici là, du reste, l'Etat allemand peut très bien gaspiller les dernières miettes de ses ressources. Le chômage commençant à apparaitre, les socialistes préconisent un vaste programme de travaux purement somptuaires où s'engloutiraient cette fois non plus des trillions mais des quadrillions. L'Allemagne aurait alors un outillage dont l'entretien seul dépasserait ses revenus, de même qu'on voit déjà ses grandes villes impuissantes à trouver les ressources nécessaires pour la marche de leurs magnifiques services municipaux.

L'Allemagne s'enfonce dans l'absurde jusqu'au cou. C'est clair. Mais les Alliés n'ont pas l'air de s'en douter. Les Anglais croient que si le Reichsbank ne sait plus ou mettre ses billets c'est parce que nous sommes dans la Ruhr. En France on croit que les magnats sont cause de tout ce mal. Pendant ce temps la sociale-démocratie achève de dévorer les dernières miettes du Trésor et seuls les magnats auront su se mettre quelque chose à l'abri mais hors d'atteinte pour les réparations. Ainsi se complète l'ironie.

PLACEMENTS DE JUIN 1923

Nous offrons, Sujet à vente préalable, les obligations suivantes :

Placements	échéance	Int.	Payable	Prix	Rap.
"GOUVERNEMENTS"					
Puissance du Canada . . . Soissons				%	Prix du marché
Gouvernement Français . . †	1936 nov.	6%	M&N	Prix du marché	
Province de Québec	1925-36	5-5½ & 6%		Prix du marché	
MUNICIPALES					
210,000 Bagotville	1923-53	nov.	5½	M&N 100	5½%
14,000 Courville	1944-59	mai	5½	M&N 100	5½%
46,000 Jonquières	1924-50	mai	5½	M&N 100	5½%
100,000 Lvis	1945-54	mars	5%	S&M	5.40
40,000 Ville de Paris	1930	mai	6	M&N 100	6%
30,000 Valleyfield	1927-32-37	mai	5½	M&N	5.35
COMMISSION SCOLAIRE					
60,000 Outremont	1933	juin	6	J&D 104.50	5.40
75,000 St-Laurent	1943	juin	6½	J&D 101.25	5.40
FABRIQUES					
150,000 East Angus	1934-43	mai	5½	M&N 100	5½%
30,000 St-Bruno	1924-32	mai	5½	M&N 100	5½%
40,000 APPARTEMENTS DRUMMOND	1938	mai	6½	M&N 99	6.60
25,000 HOPITAL N.-DAME.	1928-33	mai	6	M&N 100	6%

†—Principal et intérêt payables en fonds Américains et Canadiens.
(A)—$100 (B)—$500 (C)—$1000.

Sur demande tous les détails d'émissions d'obligations décrites sur cette feuille vous seront fournis.

A moins d'avis contraire, toutes ces obligations sont vendues avec intérêts accrus.

Nous avons d'autres placements par montant de moindre importance, demandez nos listes supplémentaires.

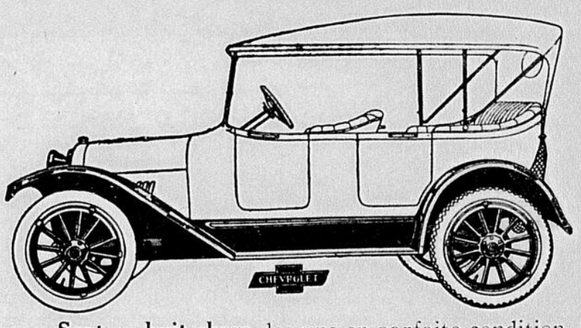
PLACEMENTS DE JUIN 1923

La Corporation des Obligations Municipales Ltee

Québec — Montréal — Trois-Rivières — Paris
Rivière-du-Loup

Succursale à Beauceville, P. Q. — Gérant: Dr G. FAUTEUX
Edifice Dechêne

Bargain! Bargain!



Sept ou **huit chars,** les uns en parfaite condition, les autres ayant un peu d'usure, à vendre à des prix excessivement bas ! **25%** et plus en bas de leur valeur actuelle.

Studebaker, Gray-Dort, Hudson, Chevrolet, Dodge et autres marques. Votre choix réellement minime comparé aux prix actuels des automobiles.

L'unique occasion de la saison 1923, de vous procurer un char en bonne condition à un prix qui convient à votre bourse.

S'adresser à :

Alfred Sevigny

7 juin, 1 mois. **St-Georges-Est, Co. Beauce.**

La Feuille Naturelle

du Thé Vert

"SALADA"

a fait la conquête de bien des personnes habituées aux thés verts de la Chine ou du Japon. L'avez-vous jamais essayé ?

H 274 F

LE RECTEUR DE LAVAL

Dans un numéro du "Toronto Star" de la semaine dernière, nous trouvons sous la rubrique "The Spotlight" un article très élogieux à l'adresse de Mgr Gariépy, recteur de l'Université Laval.

"Voici un recteur d'Université dit le "Toronto Star" aux émoluments de vingt piastres plus une soutane par année, Mgr Gariépy, qui a reçu un doctorat à la séance académique de jeudi soir (à l'Université de Toronto). Il est recteur de l'Université Laval à Québec, une des plus considérables de l'univers, bien qu'il n'en paraisse rien à l'extérieur, sur la rue, pour les édifices ou pour les étudiants.

Mgr Gariépy n'a pas accepté pour lui le titre conféré mais il l'a reçu au nom de son institution qui vit actuellement son troisième siècle d'existence. Comme tous ses collègues, Mgr le recteur de Laval a un nom mais il est indifférent à toute renommée personnelle.

Les prêtres éducateurs, comme nous tous, bénéficient des qualités et souffrent des défauts de la nature humaine. Fort probablement il y a des sentiments parfois rivaux parmi les membres du personnel des séminaires, des universités et de leurs conseils. Les désirs célestes n'éteignent pas toujours l'ambition scholastique, mais il est possible pour une même personne d'être ambitieuse et humble, de désirer une position d'autorité et d'être résigné, soumis et heureux, si cette position est accordée à une autre personne.

Si Mgr Gariépy n'avait pas été élevé au-dessus de ses collaborateurs, il n'aurait eu ni mal ni chagrin; il donne un exemple frappant de l'humilité que la vie monastique doit développer et parfaire.

Mgr Gariépy n'est jamais allé en Europe, ce qui est un fait remarquable chez un homme aussi docte et aussi influent dans l'église, chez un homme qui appartient à une de ces familles qui donnent à Québec et à son atmosphère ecclésiastique un cachet d'aristocratie intellectuelle comme on le constatait à Oxford et presqu'aussi différent de l'atmosphère de Montréal que celleci l'est de celle de Toronto.

Des personnes autorisées nous assurent que l'idée que toute nomination, dans l'église catholique romaine, est faite suivant un mode d'autocratie religieuse absolue, est aussi erronée que celle partagée par certains américains de notre connaissance, qui croient que le Canada, étant sous le régime monarchique, n'a pas d'élection politique et que tous ses officiers publics sont nommés par Londres.

La faculté élit le recteur dont les fonctions ressemblent peu à celles d'un président d'une université comme, par exemple, celle de Toronto ou de McGill. C'est dans un sens, la mise en application du principe épuré du gouvernement de tous—une sorte de soviétisme, si vous aimez—mise en application suivant une direction épiscopale ou papale.

C'est la même application dans le choix des supérieures dans les couvents. Les qualités administratives de certaines religieuses sont remarquées par leurs compagnes; lorsque la nature rend incapables celles qui les dirigeaient, leurs collègues, par vote, appelles les premières à la direction.

Mgr Gosselin (1) fut le prédécesseur de Mgr Gariépy au rectorat; Mgr Gosselin, après avoir occupé ce poste pendant cinq ans, reprit sa charge de professeur.

Vous comprendrez que le rectorat de Laval est aussi une préparation à l'autorité épiscopale. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, peut-être le plus estimé et le plus influent de tous les prélats du Canada, jeune encore, fut recteur de Laval.

La plupart des évêchés dans Québec sont actuellement occupés par des hommes âgés. Comme des vacances se produisent, on peut prévoir qu'au lieu de remplacer de vénérables vieillards, par d'autres vénérables vieillards, de plus jeunes prélats seront nommés.

Dans les grandes occasions, à Québec, le cardinal occupe la première place, l'archevêque de Québec vient ensuite et le Recteur de Laval est en troisième position.

Les fonctions du recteur sont plutôt académiques qu'ecclésiastiques et les ramifications étendues de sa charge prennent tout son temps.

A l'Université Laval, vingt-trois collèges sont affiliés, qui donnent des cours classiques, dont les examens sont régis par Laval et dont les élèves sont sur le même pied que ceux qui étudient à Québec. Les programmes, le génie du système, qui ressemblent plus à l'ancien système des pays latins que toute autre chose survivant dans le vieux ou le nouveau monde, conviennent très bien à l'esprit du Canada-Français.

Des Canadiens-Français, fils d'Ontario qui n'ont jamais vu Québec et dont les parents sont nés de ce côté-ci de l'Ottawa, qui ont peu réussi dans nos écoles où le règlement est entièrement angloontarien, sont devenus de brillants élèves lorsqu'ils ont été envoyés à StHyacinthe, par exemple. La nature humaine développe des variétés d'esprit; tenter de faire un pauvre Anglais d'un bon Français est tenter une entreprise aussi futile que celle de vouloir faire un pauvre Français d'un bon Anglais.

Mgr Gariépy était avec nous à Pâques, lors de la conférence nationale sur l'éducation. Ceux qui ont pris part à cette conférence ont vu quelle différence existe entre la France moderne, religieuse et le Canada-Français au sujet d uproblème éducationnel. La France était officiellement représentée par cinq délégués dont M. Hauser était le chef. Celui-ci démontra que la France moderne place la culture exclusive de l'intelligence audessus de tout autre force éducationnelle Mgr Gariépy apposa à cela le système plus ancien et montra que dans Québec on recherche avant tout l'éducation de la volonté.

Un observateur jugerait cette divergence en remarquant que la méthode de la France moderne tend à cet orgueil intellectuel qui entraine la suffisance de soi-même et l'arrogance, alors que le système du Canada-français conduit à vingt piastres et une soutane par année et à un rectorat qu'on abandonne sans murmure.

Vous posez très profondes les fondations de l'humilité, à cette pensée; et en voulant être humble, vous accomplissez la plus grande victoire qui puisse être remportée, la victoire sur soi-même.

(1)—N. de la R.—Mgr Gosselin n'a pas été le prédécesseur immédiat de Mgr Gariépy. Après Mgr Gosselin, Mgr Pelletier occupa ce poste et Mgr Gariépy succéda à M. Hébert qui démissionna pour cause de santé.

ON DEMANDE POUR LA PROVINCE DE QUEBEC

Solliciteuses à domicile pour la vente d'un remède, approuvé, annoncé et prescrit par la Profession Médicale pour la DIGESTION et les maladies de l'ESTOMAC. On donnera aux vendeuses de nombreux certificats de Médecins, attestant l'efficacité du remède en question. Toute Silliciteuse d'expérience ne devrait pas manquer cette opportunité. Gros profits à faire pour bonnes vendeuses. S'adresser par lettre, donnant références et expérience au:

Casier Postal 722,
Montréal, P.Q.

J'ACHETE DANS MA PAROISSE

Parce que mes intérêts sont ici.

Parce que si la localité est assez bonne pour que je l'habite, elle est assez bonne pour y acheter.

Parce que j'aime à faire affaire avec mes amis.

Parce que je désire voir les marchandises.

Parce que je veux avoir ce que j'achète en le payant.

Parce que celui de qui j'achète contribue à payer les taxes municipales.

Parce que le marchand qui me vend me donne pour la valeur de mon argent.

Parce que ce marchand aide à soutenir les écoles, mon église, mon foyer, etc.

Parce que si le malheur me frappe, le marchand que j'aurai encouragé m'aidera à me relever par ses bons conseils et même par sa boruse si c'est nécessaire.

C'est ici que je vis et c'est ici que j'achète.

RECETTE

3 cuillerée à soupe lait St- Charles de Borden, non dilué.
½ cuillerée à thé moutarde.
2 cuillerée à soupe vinaigre fort.
¾ tasse huile à salade quelconque.
¼ cuillerée à thé poivre.

Mêlez les assaisonnements, ajoutez le lait et, graduellement, l'huile en battant avec un fouet à oeufs, puis le vinaigre toujours en battant. S'emploie comme une mayonnaise ordinaire. On la verse dans un bocal qu'on couvre et où elle se conserve au frais indéfiniment. Quand elle épaissit, on y ajoute un peu de lait St-Cherles de Borden.

L'ERREUR PROHIBITIONNISTE

Que la majeure partie du peuple américain ait été animée d'un louable sentiment d'ordre, en établissant la prohibition totale et universelle des breuvages alcooliques, dans la République, on n'en saurait douter.

Commencée par un groupe d'honnêtes puritains, il y a nombre d'années, la campagne finit par recevoir l'adhésion et l'appui d'une forte proportion des gens abstèmes, rigides et actifs. Ainsi lancée, elle créa une sorte de panique, mélange de respect humain avivé et de fausse morale, qui parvint à emporter l'opinion publique.

Et maintenant, le monde se demande où s'arrêtera le vaste effort d'assèchement entrepris par les Etats-Unis. Conscients de l'insuccès des premières lois anti-alcooliques, voyant chaque jour monter le flot dse contrebandiers, des "bootleggers" et des buveurs, les législateurs américains en sont devenus comme affolés et ont poussé jusqu'aux extrêmes limites l'impitoyable logique de leurs principes.

Après avoir couvert leur pays d'agents grassement payés pour faire observer la prohibition, ils ont cru que les frontières étaient trop étroites pour contenir leur colossal apostolat et ont mis la main sur toutes les marines européennes, sans considération pour le drapeau qui battait à leurs mâts. On ne veut plus, aux Etats-Unis, que les navires étrangers, une fois dans les ports américains, gardent leur provision de vins et d'alcool, sinon pour besoins médicaux.

On a dépensé des sommes fabuleuses pour arriver à satisfaire l'opinion publique favorable à l'abstention totale, et l'on va de l'avant, sans cesse, malgré les résultats négatifs et, même, désastreux, malgré la violation constante de la liberté humaine. Par une étrange aberration, on ira jusqu'à demander aux nations de tous les continents un accord international, permettant d'étendre à douze milles les eaux territoriales américaines. On n'hésiterait pas, semble-t-il, à remuer la planète entière, à chambarder toutes les anciennes coutumes pour forcer quelques milliers d'individus à rester tempérants.

Encore une fois, nous ne doutons nullement des bonnes intentions qui ont animé les pères de la prohibition; mais nous constatons des faits avec impartialité. Il est bon d'ouvrir les yeux sur la chimère des "secs". Chimère monstrueuse, dont se rit la réalité, car la réalité, ce sont les centaines de navires de contrebande qui sillonnent les côtes des Etats-Unis et qui abreuvent un peuple plus altéré que jamais; ce sont les "bootleggers" qu'on ne peut saisir et qui sont légion; ce sont les crimes qui augmentent au lieu de diminuer; ce sont les empoisonnements par les boissons malsaines et remplies de ferments de mort; ce sont les cas de folie, les suicides, les meurtres, les assassinats d'hommes de police, les désordres clandestins, la multiplication des lieux de débauche, toutes les fleurs délétères des hypocrisies nées d'un vaste attentat à la liberté et à la dignité d'une nation.

Devant ces conséquences terribles d'un excès de zèle, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaitre que la province de Québec a été sage de ne pas vouloir la tempérance forcée, la vertu appliquée à coups de lois et de sanctions abusives. L'Etat n'a pas aboli un élément d'alimentation dont font usage tous les pays civilisés, qui ont l'expérience millénaire de la chose. Il s'est contenté de contrôler et de régulariser la vente et les dépôts de liqueurs. Les résultats, ils sont faciles à voir. Québec est la partie du pays où il y a le moins de cas d'ivresse, où les crimes sont de taux pue élevé, où l'ordre règne dans toutes les villes, où l'on remarque la plus saine moralité.

Ce sont là des faits que l'on compare et que l'on juge. Nous ne prétendons pas donner le ton au monde entier; mais nous avons la légitime satisfaction d'avoir eu assez de mesure et de prévision pour combattre le vice et l'alcoolisme sans enchainer le libre vouloir des honnêtes gens.

LE "SOLEIL".

COUR SUPERIEURE

CANADA
Province de Québec.
District de Beauce.

Dame Rosanna Cloutier, épouse de Alcide Bégin, Marchand de Ste-Germaine Station,

Demanderesse

vs

Alcide Bégin,

Défendeur

Une action en séparation de biens a été institués en cette cause le 27ième jour de juin 1923.

St-Joseph de Beauce, 27 juin 1923.

ROSAIRE BEAUDOIN
Procureur de la demanderesse.

Tel. Beauce et Bell Tel. Rural

WILFRID MARCOTTE
Syndic autorisé

Vérificateur et Liquidateur de Faillites.

Compromis entre débiteurs et créanciers.—Administrateur de successions.—Expert en comptabilité commerciale.

Bureaux à

ST-GEORGES-EST - Co. Beauce



La tête brillante, coiffée de bleu, couronnée de rouge est l'apanage exclusif grâce auquel vous pouvez toujours reconnaître l'allumette Feuille d'Erable.

Cette tête distinctive signifie pour vous: Que ces allumettes représentent le maximum de sécurité et de certitude. Toujours fiables—Non empoisonnées—Ne faisant jamais tison—La sorte d'allumette que les rats ne rongeront pas. Plus fortes, plus longues, meilleures et différentes.

Remarquez bien cette tête *coiffée de bleu, couronnée de rouge.* Le symbole de l'excellence en allumettes.

Aussi en boites de poche 2 pour 5c.

ALLUMETTES FEUILLE d'ERABLE
Meilleures et différentes
THE CANADIAN MATCH Co LIMITED, MONTREAL F30

L'ACADEMIE A CHOISI M. C. BERNIER

LE FILS DE M. J.-ARTHUR BERNIER GAGNE LE PRIX D'EUROPE, HIER.

2 ANS A PARIS

Le lauréat est organiste à l'église du Très St-Sacrement.

UN BEAU SUCCES

Le concours du Prix d'Europe s'est terminé par la victoire de M. Conrad Bernier, organiste, fils de M. J.-Arthur Bernier, organiste de St-Jean-Baptiste. Il y avait quatre candidats, dont trois de Québec et un de Montréal, à ce concours qui provoque toujours tant d'intérêt dans le monde musical comme un peu dans tous les milieux intellectuels de la province.

Les épreuves du concours ont commencé dans la salle de lecture de l'université Laval. Les candidats ont eu alors à subir un examen sur l'histoire de la musique puis à faire un devoir d'harmonie. L'après-midi était réservée à l'examen oral, qui comportait le solfège et l'harmonie orale, et à l'épreuve instrumentale. Le jury, nommé par l'Académie de Musique pour décerner cette bourse de $3,000, était composé comme suit : de Montréal, M. Achille Fortier, organiste, président du jury, M. Arthur Letondal, organiste, et M. J.-H. Decellier, chef d'orchestre; de Québec, M. Henri Gagnon, organiste, et M. L.-J. Dessane, maître de chapelle.

Le vainqueur du Prix d'Europe fut le premier à affronter les cinq membres du jury, hier après-midi. Ceux-ci se transportèrent à la tribune de l'orgue de l'église St-Jean-Baptiste, et le jeune organiste exécuta, sur les grandes orgues de l'église, la pièce imposée, le 1er Choral en mi majeur de C. Frank, puis un Scherzo de Widor, une Fugues en ré mineur de Bach. Il termina par une improvisation sur un thème donné par M. Arthur Letondal. Son examen de solfège et d'harmonie orale eut lieu à l'université Laval. Les trois autres concurrents, tous trois pianistes, lui succédèrent devant le jury et furent soumis aux mêmes formalités. Le quatrième candidat commença l'exécution de ses pièces quelques minutes après six heures et demie et sortit de la salle des promotions à 7 heures. Le jury commença alors ses délibérations. Il y avait à ce moment, dans la salle, outre les cinq jges, MM. Edouard Lebel et Hermann Courchesne, secrétaires de l'Académie de Musique, et M. Arthur Paquet, trésorier de l'Académie, et M. C.-J. Simard, secrétaire de la province, qui représentait le gouvernement. Vingt minutes après sept heures, M. Lebel venait chercher M. Bernier et, en présence des juges, de M. Paquet et de M. Simard, lui apprenait qu'il était l'heureux titulaire de la bourse du gouvernement.

M. Conrad Bernier est probablement le plus jeune des titulaires du Prix d'Europe. Il a eu 19 ans le mois dernier. Ses études musicales datent d'une douzaine d'années, au moins, et il les commença avec son père qui n'a cessé, depuis, de le diriger, surtout dans ses études d'orgue et d'harmonie. Il a aussi été élève pour le piano, pendatn quelque temps, de mademoiselle Bernadette Létourneau, ancienne organiste de l'église Jacques-Cartier, et de madame Berthe Roy, notre réputée pianiste canadienne. A onze ans et demi, le vainqueur du Prix d'Europe faisait ses débuts sur l'orgue de Jacques-Cartier. Il a été nommé, il y a trois ans, organiste à l'église du Très Saint-Sacrement. Depuis quelques années, il a joué dans plusieurs concerts, tant à Québec et à l'étranger. Il a fait tout son cours de lettres au Séminaire de Québec.

Le jeune Bernier quittera Québec à la fin de septembre pour un séjour de deux ans, à Paris, comme le lui permet le Prix d'Europe. L'"Eclaireur" lui offre ses sincères félicitations ainsi qu'à son maître distingué, M. J.-Arthur Bernier.

ELEVEURS DE POULES

Quelques recommandations pour réussir.

Sans bonnes poules, pas de bons poussins.

N'oubliez pas que le gravier est pour la poule ce que les dents sont pour vous.

N'oubliez pas qu'une poule couveuse, assise pendant quelques heures sur des oeufs fécondés, les gâte pour la consommation.

N'oubliez pas que les oeufs sont poreux, et qu'ils absorbent les mauvaises odeurs lorsqu'ils sont placés près de choses qui sentent mauvais.

Ne vous imaginez pas que vous pourrez avoir des oeufs ayant bon goût, si vous donnez des aliments gâtés à vos poules.

Nourrissez les volailles à des heures régulières.

Ne gardez pas un coq avec les poules dont les oeufs ne doivent pas servir à l'incubation.

Ne blâmez pas l'incubateur si les oeufs n'éclosent pas lorsque les poules manquent de vigueur.

Si vous n'êtes pas sûr que les oeufs sont fécondés, ne les gâtez pas en les mettant dans un incubateur.

Ttenez toujours le poulailler propre, sain et hygiénique.

Ne vous servez pas de nids sales; voyez à ce qu'ils soient nettoyés souvent.

Mettez-y une litière fraîche de temps à autre.

Ne laissez pas la vermine attaquer les volailles.

Ne gardez pas les poules qui ne font rien. Elles ne sont bonnes qu'à faire de la soupe.

Ne clouez pas les perches aux murs. Posez-les de façon à pouvoir les enlever pour les nettoyer.

Tenez un registre de vos travaux.

Laissez entrer le soleil à flots dans le poulailler.

Ne comptez pas que les oeufs refroiis ou trop petits peuvent éclore. N'employez que des oeufs normaux.

Ne dites pas que vos poussins sont morts de la diarrhée blanche, quand c'est votre propre insouciance qui les a fait périr.

Ne comptez pas que tous les oeufs écloront dans un incubateur bon marché.

Ne blâmez pas la température lorsque vous trouvez que les éleveuses qui laissent passer la pluie sont remplies de poussins morts.

N'attendez pas pour faire réparer l'incubateur et l'éleveuse que les oeufs ou les poussins soient prêts à y entrer.

Ne vous imaginez pas que vous pouvez réussir en aviculture parce que vous avez échoué partout ailleurs.

N'abandonnez pas tout espoir cependant sans avoir bien essayé.

HOTEL BEAUCEVILLE

GUSTAVE BOUCHARD, prop.

Ancien hôtel Berberi.

Service courtois—
Salle d'échantillons.

Prix réguliers pour touristes et voyageurs.—Prix spéciaux pour pensionnaires au mois. Chambre de bain.

— GARAGE GRATIS —

Le rendez-vous des touristes

Beauceville-Est, Co. Bce

Sur la route nationale Lévis-Jackman

LA REVUE MODERNE

EDITION DE JUIN

Le numéro de jin de la REVUE MODERNE est particulièrement intéressant, et nul doute qu'il va éveiller partout une très légitime curiosité. Sa couverture nous offre la photographie de la lauréate du Concours de Beauté institué par la revue. Cette photographie d'une fort jolie Canadienne-française ne manquera pas d'attirer toutes les attentions. Dans l'intérieur nous trouvons le résultat de ce Concours qui a soulevé tant d'attention, l'ordre établi par le vote public et le verdict du Jury. Le premier-Montréal est de M. Victor Morin le distingué président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et s'intitule : "La Patrie Canadienne". Madeleine insère dans son article de fond, des lettres venues des campagnes en réponse à "Pourquoi s'en vont-ils" lettres qui signalent des raisons de la désertion de la terre. Le Jury du Concours des "Gloires Nationales" donne aussi son verdict ainsi que l'ordre dans lequel se sont affirmés les lecteurs de la revue, en faveur de tel grand homme et de telle grande femme. Le Juge Surveyer dans un brillant article donne l'influence du chiffre 13 dans la vie de Sainte-Jeanne d'Arc. Le Commandant J. M. Quedrue officier de marine, dans un article fort bien établi avec des connaissances techniques à l'appui, démontre combien la canalisation du Saint-Laurent nuirait aux intérêts canadiens, et favoriserait les Etats-Unis. De beaux vers complètent ce substantiel sommaire. "Rayonne" de Hathilde Alanic est un roman fort captivant, ainsi que "Pierre et Thérèse" de Marcel Prévost. De belles illustrations encadrent cette intéressante matière à lire.

La REVUE MODERNE de juin annonce aussi que la remise des diplômes et coupes décernés aux lauréates du Concours de Beauté auront lieu dans une brillante séance publique, mercredi soir le 20 juin dans la Salle de la Bibliothèque Saint-Sulpice, avec discours, chant et musique.

Achetze la REVUE MODERNE de juin à 25 sous.

SERVANTE DEMANDEE

pour famille privée. Bon salaire.
S'adresser à:

R. GUIMONT,
Taschereau,
St-Georges.

Fumez le Tabac Haché "OGDEN'S CUT PLUG"

15¢ le paquet. En boîte métallique d'une ½ lb. 80¢



Pour rouler vos cigarettes vous-même, demandez LE TABAC FIN "OGDEN'S FINE CUT" (étiquette verte)

Trois Vetements Indispensables

pour Dames et Jeunes Filles

En ville, à la campagne, en voyage :
ROBES — COLLERETTES — COSTUMES

Nous en avons maintenant un choix exceptionnel dans les derniers styles, et les plus nouveaux tissus, dans toutes les teintes populaires.

Quelques spécialités :

COLLERETTES

En Canton — Alltyme Crêpe — Bolivia — Tricotine — Russian — Hena Crêpe — en noir et couleur.

Dernière nouveauté.

ROBES

Grand assortiment de robes de Canton — Alltyme — Russian Hena, garnies de soie Bulgare — Paisley, grand choix de nuances et de modèles de. .
$19.90 à $35.00

Robes de voiles de fantaisie, ratine, unie et rayée, toile, guingan, modèles très nouveaux de. . .
$3.50 à $22.50

Jules Gauvin

183, rue
ST-JOSEPH, QUE
Repres. Semi-Ready

GRATIS GRATIS

Y avez-vous songé sérieusement ? En avez-vous calculé toutes les chances qui vous sont gratuitement offertes? Si oui, vous comprendrez que pour chaque **$1.00** dépensée à nos comptoirs, tout en bénéficiant de nos prix incomparables, 50 personnes recevront en retour **$20.00** en or en plus de la pleine valeur de leur argent en marchandises.

Où pourrez-vous trouver meilleurs avantages? C'est là un fait unique qui ne se représentera plus. Soyez pratique et profitez des avantages où vous les trouvez.

Ne laissez pas les autres seuls profiter de ce dont vous pouvez vous-même bénéficier; vous n'avez pas seulement une, deux ou trois chances, mais bel et bien 50.

Tout le monde peut gagner!
C'est là l'avantage exceptionnel.

Syndicat de Quebec

ANGLE ST-JOSEPH ET DE LA COURONNE
QUEBEC

PACIFIQUE CANADIEN

CHEMIN DE FER NATIONALE
NOUVEL HORAIRE
EN VIGUEUR

DIMANCHE LE 17 JUIN 1923

Pour plus amples détails s'adresser aux agents.

FRAISES A VENDRE

Fraises du meilleur goût, et de la plus belle grosseur, le dessert par excellence, la confiture délicieuse. Commandez dès maintenant votre provision en vous adressant à:

JEAN BUSQUE,
Touffe-de-Pins.
Téléphone local.

Juillet 12, 1923.

LE MÉDECIN DIT "UNE OPÉRATION"

"Fruit-a-tives" vint à son aide

Le Médicament à Base de Fruits la Remit sur Pied.

De toutes les parties du pays parviennent les mêmes nouvelles—que "Fruit-a-tives" soulage et remet les gens sur pied, même lorsque plusieurs autres médicaments et traitements ont été essayés sans succès. "Pendant trois ans j'eus des douleurs dans le bas du corps, avec des gonflements et des éructations. Un spécialiste déclara que j'avais besoin d'une opération. J'entendis alors parler des "Fruit-a-tives" et après avoir pris une première boîte je ressentis un grand soulagement. J'en pris six autres et je fus complètement rendue à la santé." Madame F. Gareau, 153 Avenue Papineau, Montréal.

Essayez "Fruit-a-tives" pour la constipation, pour l'excès de bile, les maux de tête, la détresse après avoir mangé, et pour le mauvais teint.

50c la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives Limitée, Ottawa, Ont. et Ogdensburg, N. Y.

LE MONDE DES INSECTES

J.-H. Fabre, tout le monde le sait aujourd'hui, est l'auteur d'une dizaine de volumes bien nourris où, sous le titre de Souvenirs entomologiques, il a consigné les résultats de cinquante ans d'observations, d'études et d'expériences sur les insectes qui nous semblent le plus connus et le plus familiers: diverses espèces de guêpes et d'abeilles sauvages, quelques cousins, mouches, scarabées et chenilles; en un mot, toutes ces petites vies vagues, inconscientes, rudimentaires et presque anonymes qui nous entourent de toutes parts et sur lesquelles nous jetons un regard amusé, mais qui déjà pense à autre chose, quand nous ouvrons notre fenêtre pour accueillir les premières heures du printemps, ou lorsque, dans les jardins et les plaines, nous allons nous baigner aux jours bleus de l'été.

***

On prend au hasard l'un des copieux volumes, et l'on s'attend naturellement à y trouver d'abord les très savantes et assez arides nomenclatures, les très méticuleuses et fort bizarres spécifications de ces vastes et poudreuses nécropoles que forment presque exclusivement tous les traités d'entomologie jusqu'ici parcouru. On trouve donc le livre, sans ardeur et sans exigences; et voici qu'immédiatement, d'entre les feuillets déplies, s'élève et se déroule, sans hésitation, sans interruption et presque sans fléchissement jusqu'au bout des quatre mille pages, la plus extraordinaire des féeries tragiques qu'il soit possible à l'imagination humaine, non point de créer ou de concevoir, mais d'admettre et d'acclimater en elle.

En effet, il ne s'agit pas ici d'imagination humaine. L'insecte n'appartient pas à notre monde. Les autres animaux, les plantes même, en dépit de leur vie muette et des grands secrets qu'ils nourrissent, ne nous semblent pas totalement étrangers. Migré tout, nous sentons en eux une certaine fraternité terrestre. Ils surprennent, émerveillent souvent, mais ne bouleversent point de fond en comble notre pensée. L'insecte, lui, apporte quelque chose qui n'a pas l'air d'appartenir aux habitudes, à la morale et à la psychologie de notre globe. On dirait qu'il vient d'une autre planète, plus monstrueuse, plus énergique, plus insensée, plus atroce, plus infernale que la nôtre. On le croirait né de quelque comète désorbitée et morte folle dans l'espace. Il a beau s'emparer de la vie avec une autorité, une fécondité que rien n'égale ici-bas, nous ne pouvons nous faire à l'idée qu'il est une pensée de cette nature dont nous nous flattons d'être les enfants privilégiés et probablement l'idéal où tendent tous les efforts de la terre. Seul l'infiniment petit nous découverte davantage; mais l'infiniment petit, qu'est-ce au fond qu'un insecte que nos yeux ne voient point? Il y a sans doute dans cet étonnement et cette incompréhension je ne sais quelle instructive et profonde inquiétude que nous inspirent ces existences incomparablement mieux armées, mieux outillées que la nôtre, ces sortes de comprimés d'énergie et d'activité en qui nous pressentons nos plus mystérieux adversaires, nos rivaux des dernières heures et peut-être nos successeurs.

Saint-Joseph

La pluie bienfaisante qu'il a faite mardi et mercredi a été accueuillie avec joie. Les champs et les jardins souffraient de la sécheresse.

—M. l'abbé Guimont est parti à la fin de la semaine dernière, pour une vacance dans sa famille au Cap St-Ignace.

—M. Louis Morin et sa famille sont descendus à Québec hier.

—M. Roméo Maheux est actuellement à St-Joseph et repartira dans quelques jours pour le Nouveau-Brunswick.

—M. et Mde Wilfrid Cliche, de Valley Jonction, sont de retour de leur voyage de noce.

—Notre équipe locale est allé visiter l'équipe de Beauceville dimanche dernier. Ces derniers sont sortis victorieux de la lutte. A l'occasion de cette rencontre plusieurs amis du sport sont allés à Beauceville en auto.

—Mlle Yvette Nault, de Chicago, est de passage à St-Joseph.

—Mlle Aline Gosselin, de Scott, a quitté sa pension chez Mme Cliche et demeure actuellement chez M. Ed. Doyon.

—Mademoiselle Camille Maheux, est actuellement au service de la Cie de Téléphone de Beauce, au bureau central à St-Joseph.

—M. et Mme Odilon Cliche étaient les hôtes de M. Eloi Coté, à Donnacona, dimanche dernier.

—Mme Napoléon Poulin est partie ce matin pour un voyage aux Etats-Unis.

—M. le curé O. Poirier, de Charny, accompagné de quelques abbés est venu passer la journée de mardi dans sa famille à St-Joseph.

—Mme Oscar Gagné, est en voyage aux Etats-Unis.

—M. et Mme Pépin, de l'Abitibi, sont de passage à St-Joseph.

—Mlles Jeannette Cliche, Yvonne Nadeau, Cécile Lagueux, Thérèse Vézina etc., sont parties pour St-Georges Beauce, où elles subiront leurs examen de fin d'étude. Nous leur souhaitons le plus entier succès.

—Le second club de St-Joseph, recevra la visite du second club de St-Georges dimanche prochain. Notre équipe première se rendra à St-Georges rencontrer le premier club de cet endroit. Nous souhaitons succès à tous nos amis.

—La famille de M. Pouliot quitte la paroisse pour aller demeurer dan Ontario.

TERRE A VENDRE

Située dans le beau village de St-Georges de Beauce sur la route nationale Lévis-Jackman. Superficie 130 arpents, avec roulant aratoire au complet. Maison privée 21 x 35 pieds avec cuisine séparée. Grange 110 x 35 pieds. Commodités : Eau de source, lumière, etc etc.

Pour toute information adressez-vous à :

WILLIAM GRENIER,
Marchand Général,
St-Georges-Ouest,
Co. Beauce.

26 juillet.

Téléphones:
Bureau: Bell, Beauce, Beaudoin No 2
Résid.: Bell, Beauce, Beaudoin No 104

TANCREDE BEAUDOIN

Syndic autorisé

Comptable et liquidateur de faillites

Compétence et diligence apportées dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers.

ST-JOSEPH, CO. BEAUCE



EN SE SERVANT DES
PAPIERS A MOUCHES WILSON
LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS ATTENTIVEMENT

De beaucoup plus efficaces que les papiers à mouches collants. Propres à employer. En vente chez les pharmaciens et épiciers de partout.

LEVIS CHANGE DE SUPERIEUR

M. l'abbé Elias Roy succède à Mgr Célestin Lemieux, qui dirigera les ecclésiastiques.

ELECTION HIER

Le Conseil du collège de Lévis s'est réuni hier après-midi pour procéder à l'élection annuelle de ses officiers. D'importants changements ont été faits. Le terme d'office de Mgr Célestin Lemieux, supérieur, expirait. C'est M. l'abbé Elias Roy qui l'a remplacé à cette charge. Mgr Lemieux a été nommé directeur des ecclésiastiques.

Ce sont les seuls changements faits. Les autres officiers restent en charge.

Voici la liste des élus :

Supérieur : M. l'abbé Elias Roy;

1er assistant supérieur : Mgr Célestin Lemieux;

2ème assistant supérieur : M. le chanoine Marcoux;

Procureur : M. Alfred Laflamme;

Directeur des ecclésiastiques : Mgr Célestin Lemieux;

Directeur des élèves : M. l'abbé Marie-Louis Belleau.

M. l'abbé Elias Roy, le nouveau supérieur, a déjà une carrière brillante et bien remplie. Il fit ses études au collège de Lévis. Après avoir obtenu le prix du Prince de Galles et en Rhétoriques et en Philosophie, il entra au grand séminaire où, après de brillants examens, il fut reçu prêtre.

Les élèves à qui il a fait les Mathématiques au collège pendant de nombreuses années admiraient l'aisance avec laquelle il évoluait à travers les problèmes les plus difficiles. M. l'abbé Roy est un savant qui a fait sa marque.

C'est lui qui a été le pilier principal de l'organisation de l'association des anciens élèves du collège. Il a su en faire un gros succès. Comme cette association est le point de départ réel des agrandissements que l'on est à faire à la principale institution enseignante de Lévis, M. l'abbé Roy a donc une grande part de mérite dans ces développements. Le nouveau supérieur a reçu de chaleureuses félicitations de la part de ses nombreux amis.

A VENDRE

Outillage complet pour garage comprenant un Delco-Light avec accumulateur électrique chargeant les batteries, fait marcher drill électrique, compresseur, meule émery, Grinder, tour à fer perfectionné, aussi shafs, poulies, courroies nécessaires pour ces machines, accessoires d'automobiles, réservoir à l'huile. Le tout n'ayant servi qu'un an. A un prix exceptionnel.

S'adresser à:

FRANÇOIS FAUCHER,
St-Ephrem de Tring, Beauce.
j.-n.-o.

LA BANQUE NATIONALE

Le discours de l'hon. M. Amyot, à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale, démontre que cette institution canadienne-française, comme la plupart de nos grandes maisons financières, jouit d'un haut degré de prospérité.

Grâce à la sagesse de ses administrateurs, la banque a pu rembourser certaines avances que lui avait consenties le trésor fédéral, tandis que le nombre de ses actionnaires grandissait de 50 pour cent et que le montant des dépôts s'augmentait d'un million.

Ce sont là des constatations des plus encourageantes et on comprend que, en exposant les projets pour l'avenir, le président, l'hon. M. Amyot, puisse se montrer optimiste. Si la Banque Nationale a pu progresser, en dépit de la crise que nous venons de traverser, à plus forte raison avancera-t-elle à grands pas dans la voie de la prospérité lorsque le pays aura repris son équilibre économique.

Réjouissons-nous des succès obtenus par nos banques et nos maisons de finance canadiennes-françaises. Ils sont pour nous une des meilleures raisons d'espérer, en nous démontrant le capital voulu pour rivaliser heureusement avec nos concitoyens dans les domaines du commerce et de l'industrie. Continuons de ce côté, usant sans cesse de prudence, afin d'éviter les erreurs coûteuses et de ne pas perdre le terrain gagné.

Nos félicitations aux directeurs et actionnaires de la Banque Nationale.

JOURNEES SOCIALES DE l'A. C. V.

L'Episcopat les recommande et les bénit.

L'organisation des Journées Sociales que l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada tiendra, les 30 juin et 1er juillet prochains, sous les auspices de son Cercle des Trois-Rivières, intéresse vivement nos autorités religieuses.

Le 8 juin dernier, par l'entremise de son secrétaire, Son Eminence le Cardinal Bégin daignait assurer les Voyageurs trifluviens "qu'il serait avec eux d'esprit et de coeur, qu'il les bénit et fait des voeux pour que ces Journées Sociales obtiennent les meilleurs résultats."

Le même jour, Son Excellence Mgr Pietro di Maria, délégué apostolique au Canada, leur écrivait de sa main toujours sympathique : "Je serai parmi vous en esprit et dès maintenant je fais les voeux les plus sincères pour l'heureux succès de votre congrès. De tout coeur je prie le bon Dieu de bénir vos travaux destinés à sa gloire et à l'agrandissement de son Royaume.

Comme gage des faveurs du Ciel et comme témoignage de ma bienveillance et de ma vive sympathie pour les idéaux que votre Association poursuit, j'envoie ma bénédiction paternelle à tous les Congressistes."

Puissent ces bénédictions, tombées de si haut, produire les plus heureux fruits !

Prov. de Québec.
Dist. de Beauce.

Cour Supérieure

No 7172

FLORIDA ROY, épouse d'Adélard Foster, de St-Martin, duement autorisée,

demanderesse,

vs

Ledit ADELARD FOSTER,

défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 12ème jour de mai 1923.

Signé:

LORENZO DUTIL,
Procureur de la demanderesse.
St-Georges de Beauce, 28 mai, 1923.

A LA MER !

L'on a vu que le "George Washington, navire américain, avant d'arriver à Sandy-Hook a du jeter à la mer le surplus de boissons alcooliques qu'il y avait à bord. "N'est-ce pas amusant, dit le "Canada", de voir un navire américain, — et un navire est considéré comme partie de territoire,— transporter et servir des liqueurs à ses passagers alors que la loi de son pays défend si rigoureusement toute consommation de liqueurs, même de vins, en territoire américain?" Mais ce qui est stupide et non moins amusant, c'est de jeter à la mer des quantités de liqueurs pour lesquelles les Américains sont prêts à payer n'importe quel prix. L'hypocrisie officielle de nos voisins dépasse vraiment les bornes. Il y a actuellement plus de boissons à New-York et autres grandes villes américaines qu'il n'y en a jamais eu. Les "blind piggers" et les "bootleggers" sont légion!

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le vendredi 6 juillet 1923, des soumissions pour le prolongement du brise-lames de l'est, à Matane, comté de Matane, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour le prolongement du brise-lame de l'est à Matane, P. Q.

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district dans l'édifice Lower St. Lawrence Power, à Rimouski, P.Q.; dans l'édifice du bureau de poste à Québec, P. Q.; dans l'édifice Shaughnessy, Montréal, P. Q. et au bureau de poste de Matane, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans lesdites formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire pour compléter le montant.

Remarque—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (bleus prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de $20.00, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS.
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 13 juin 1923.
2 f.



C'EST LE MEME!

BON BOURGEOIS est de quesnel naturel garanti véritable — de la meilleure qualité—mis en gros paquets vendus 10 sous seulement. C'EST LA PLUS GRANDE VALEUR SUR LE MARCHE! C'est le quesnel naturel le plus recherché.

Rock City Tobacco Co. Limited

Seulement 10¢ le paquet

En boîte métallique d'une ½ lb. 60c

BON BOURGEOIS
TURCO QUESNEL
BZ



Pour doubler leurs forces et rétablir leur santé les Hommes doivent prendre les

PILULES MORO

Deux témoignages qui intéressent particulièrement les travailleurs

Tout homme qui travaille fait une dépense énorme d'énergie et de force. Il lui faut quelque chose pour suppléer à cette perte constante de pouvoir physique. Rien ne vaut les Pilules Moro qui sont la substance même de la force, de la santé.

Seriez-vous déjà affecté de quelques maladies que vous ne trouveriez rien de mieux à prendre que les Pilules Moro; c'est le remède par excellence pour les hommes affaiblis et malades.

Lisez plutôt les témoignages suivants :

J'ai essayé plusieurs remèdes et ai pris plusieurs prescriptions de médecins sans cependant augmenter mes forces ni guérir mes maux de reins et mes douleurs de rhumatisme. Un jour que j'avais lu dans les journaux les succès qu'un homme malade comme moi avait obtenus des Pilules Moro, je décidai d'employer ce remède. Je suis d'abord allé voir les médecins de la Compagnie Médicale Moro. J'ai tout de suite obtenu beaucoup de soulagement. Je suis maintenant plus fort malgré mon âge avancé et mon travail qui est rude; je ne souffre plus des reins. Au moindre malaise, je me propose d'avoir recours aux Pilules Moro, M. Ludger Brais, 18, rue Iberville, Montréal.

Je sentais mes forces diminuer depuis quelques mois; je revenais de mon travail harassé et avec beaucoup de mal dans les reins. Bien des fois j'avais lu dans les journaux les annonces des Pilules Moro et les succès obtenus par ce remède; je décidai donc de l'employer moi aussi et d'aller consulter les médecins de la Compagnie Médicale Moro. Dès les premières semaines du traitement qui me fut prescrit mes forces se sont augmentées, puis bientôt je me portai aussi bien qu'aux meilleurs jours. M. Louis Potenza, 472, rue Amherst, Montréal.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont en vente partout. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte. COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, rue St-Denis, Montréal.

NOTES HISTORIQUES

(Suite de la 1ère page)

Mais en outre de cette monstrueuse pratique, d'autres causes de plaintes sont nées de la façon dont on somme les gens de comparaître devant un magistrat, souvent à une grande distance de chez eux, pour des causes insignifiantes ou pour des légères dettes, et le gouverneur et son conseil trouvent que la formule actuelle des sommations, même celles qui émanent de la manière la plus régulière et la moins sujette à objection ainsi que la façon dont elles sont signifiées, sont sinon oppressives au moins de nature à causer des embarras; et cela sous trois chefs:

1o.—Elles sont très dispendieuses en ce qu'elles ont à passer par les mains du grand prévot dont les huissiers exigent pour leurs frais de route des prix qui souvent excèdent de beaucoup la valeur de la chose en litige.

2o.—Le délai pour la comparution du défendeur est si court que celui-ci est souvent condamné par défaut sans avoir eu l'occasion de se défendre.

3o.—Elles rendent la comparution obligatoire sans que la partie ait le privilège de s'en éviter la peine et les frais en payant la dette.

Pour ce qui est du premier chef, le gouvernement croit qu'un moyen, si non le seul, de remédier à l'état de chose serait de faire signifier la sommation par celui qui la demande (s'il veut s'en charger); sinon la faire signifier par l'huissier de la paroisse, auquel elle serait envoyée au frais du demandeur, service pour lequel l'huissier recevrait un chelin seulement sans frais de route). La preuve de la signification se faisant par déclaration attestée sous sermant par lui ou par un voisin dont il pourrait se faire accompagner.

Le gouvernement ne conçoit pas qu'il puisse résulter de cette pratique aucun inconvénient, si elle est restreinte aux sommations pour dettes d'un faible montant, et n'est pas étendue aux sommations en matières criminelles, ou lorsqu'il y a lieu à caution, et encore moins à un jugement ou à une exécution. La signification doit alors se faire par le grand prévot, ou par des personnes employées par lui et de la conduite desquelles il est responsable; mais dans les causes où la somme en litige ne se monte pas à plus de 40 ou 50 ou peut-être 100 livres, c'est rendre justice trop onéreuse que n'exiger une signification entrainant des frais aussi élevés que doivent nécessairement l'être les frais de route d'un huissier.

Quand au deuxième chef qui donne naissance à des torts si palpables, il est peut-être difficile d'y apporter un remède sous forme d'une règle générale. Le délai pour la comparution doit nécessairement varier en raison de la distance des chemins et autres circonstances, qui ne sauraient être réduites à des règles, et il doit être laissé à la discrétion du magistrat qui devra prendre les circonstances en considération. Il n'est guère nécessaire de remarquer que c'est un principe primordial que nul ne doit être condamné sans avoir été entendu, et qu'une sommation à laquelle il n'est pas possible de se conformer n'en est pas une du tout.

Sous le rapport du troisième inconvénient qui résulte soit de l'ignorance de l'intéressé soit de la tromperie de l'huissier, le gouvernement recommande aux juges de paix d'ajouter à leurs sommations une clause facultative comportant le paiement de la dette ou l'exécution de la chose demandée, à défaut de quoi le défendeur devra comparaître et rendre raison de son refus ou de sa négligence. Parce que, bien qu'à la vérité la chose soit discrétionnaire, et que personne ne doive être obligé de comparaître devant un magistrat, s'il consent à faire ce à défaut de quoi il est assigné, cependant les Canadiens qui sont ignorants ne savent pas cela, et il est à craindre, la chose a même été prouvée, que les huissiers, dans le but d'augmenter les frais, obligent souvent les défendeurs à comparaître, bien qu'ils consentent à satisfaire à ce que l'on attend d'eux et à se rendre à tout ce à quoi le magistrat pourrait les obliger sur comparution.

Telles sont les principales choses que j'ai instruction de communiquer aux membres de la commission pour le district de Montréal, mais j'ai ordre de ne pas terminer sans leur commander en général de faciliter le cours de la justice en diminuant les frais, et plus particulièrement à l'égard de cette pratique, si en vérité elle est suivi, qui consiste à exiger du demandeur une somme de six livres, ou toute autre somme, pour l'usage de la chambre du magistrat."

En conformité des rapports du comité du conseil une ordonnance fut passée le 3 février 1770, abolissant la juridiction des juges de paix dans les affaires de propriété privée, excepté pour les magistrats qui avaient une commission spéciale à cet égard, révoquant les articles de l'acte 1764 qui donnaient aux juges de paix cette juridiction, et rendant susceptible d'une amende les juges de paix qui se mettraient en contravention. Tous les différends pour des sommes ne dépassant pas $60 devaient être entendus devant les juges de la cour des plaids communs. Seulement, cette cour à Montréal, étant constituée avec juridiction ordinaire dans toutes les matières prenant naissance dans le district de Montréal, de même qu'à Québec cette cour était constituée pour les causes prenant naissance dans le district de Québec, avec juridiction concurrente pour les writs d'exécution, de sorte que lorsque le défendeur n'avait pas de biens dans un district on pouvait l'atteindre dans l'autre pourvu que le writ fut endossé par le juge du district où il devait être exécuté. D'autres dispositions, comme celles relatives à des sesions permanentes des cours, aux montants des frais, au mode de signifier le writ, gnaient autant que le pouvaient faire des règlements, les frais exhorbitants dont avainte souffert la population.

L'ordonnance fut approuvée par le roi, "qui désirait" selon que l'écrivait lord Hillsborough, "voir disparaître toute juste cause de mécontentement et remédier à "tout grief réel, autant que possible".

On ne pouvait s'attendre à voir rester muets les magistrats dont la conduite a été attaquée dans la circulaire ci-dessus et par l'ordonnance qui restreignait leurs attributions et limitaient leurs fonctions. Au contraire, ce fut une lutte violente pour l'abrogation de la nouvelle loi. Comme le répondait sir Guy Carleton à une délégation des magistrats, qui était venue lui faire des représentations contre l'ordonnance, ils avaient fait circuler des imprimés convoquant une assemblée du peuple pour discuter leurs griefs, ils avaient importuné et même insulté plusieurs Franco-Canadiens, parce qu'ils ne voulaient pas se joindre à eux. Carleton leur fit remarquer qu'ils agissaient contre leurs propres intérêts, et que le ferme refus des Canadiens, de même que de la plupart de leurs propres compatriotes, de se joindre à eux indiquait ce que la généralité du public pensait de leur conduite. Dans sa lettre à lord Hillsborough du 25 avril 1770, Carleton, cependant, après avoir signalé le mal causé par les juges de paix dans l'administration de la justice, ajoutait: "bien que j'aie de grandes raisons d'être mécontent de la conduite de certains juges de paix, il existe de dignes membres de la commission dans les deux districts, et principalement dans le district de Québec."

Pierre du Calvet, dont le nom devient si connu dans l'histoire subséquente du pays, s'éleva aussi en opposition à cette ordonnance, dans une lettre qui paraît être adressée à lord Hillsborough (secrétaire d'Etat de Londres). Après avoir fait voir son propre désintéressement et le bon exemple qu'il avait toujours donné à ses collègues dans la magistrature, sur la conduite inconvenante desquels il allègue avoir attiré l'attention du gouverneur en même temps que sur un plan de modification de la loi, il disait que l'ordonnance était une insulte pour lui, et demandait qu'elle ne fut pas sanctionnée avant qu'on entendit les raisons qu'il avait à donner et le témoignage qu'il avait à rendre à l'appui de sa demande, puis il continuait dans le style qui caractérise ses écrits:

"Toutes les ordonnances ou parties, qui sortent du Conseil, paraissent être émanées d'un pouvoir arbitraire: on sollicite et on intrigue dans cette Province; des esprits remuants portent la dissention, ce que Notre Excellence verra par une Requête que les nouveaux sujets présentent à Sa Majesté pour obtenir d'occuper tous grades. L'objet milord m'intéresse peu, mais seulement j'observe que la plupart de ceux qui l'ont signé, ont en 1767 et 1768, désaprouvé par leurs signatures la conduite de M. Carleton dont ils font un éloge qui peut être taxé d'immodéré." (Calvet était un intriguant de grande audace).

Comme le dit sir Guy Carleton, l'acte de 1774 avait été passé dans un temps de pertubation et de lutte. Les autres colonies l'avaient vu d'un mauvais oeil, et au congrès rassemblé pour la formulation de leurs griefs, elles en avaient fait une des principales causes de plaintes contre la Grande-Bretagne, à laquelle on reprochait de reconnaitre la religion catholique romaine, d'abolir les lois anglaises et d'établir au Canada une tyrannie civile et spirituelle qui constituait un danger pour les autres provinces. On allait très loin. On déclarait que l'acte donnait une existence légale à une religion qui avait inondé l'Angleterre de sang et qui avait répandu l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde. Il n'y a guère de doute que cette opinion de l'acte de Québec était avec soin répandue parmi les colons et employés à exciter leurs passions. Il n'est pas nécessaire de multiplier les preuves de la chose; on les trouve dans les écrits des auteurs américains. Donnons cependant deux passages tirés de documents du temps. L'un se trouve dans une lettre écrite par Joseph Reed à Philadelphie, le 25 septembre, à lord Dartmouth. Après avoir donné un compte-rendu de ce qui s'était passé au congrès, il dit:

"Les esprits s'échauffaient graduellement, quand on aurait du s'attendre à les voir s'apaiser, jusqu'à ce que l'acte de Québec vint ajouter du combustible à la flamme; alors toutes ces mesures tranquilles de pétitionnement qu'on voulait épuiser avant de pousser l'opposition plus loin, furent abandonnées comme insuffisantes en face du danger et du mal qu'on appréhendait, et aujourd'hui la population est en général mûre pour l'exécution de tout plan que dictera le congrès, fut-ce la guerre elle-même." (Historical Manuscrits commission, 11e rapport, Annexe V, p. 362.)

L'autre est un extrait des procès-verbaux de la Société philosophique américaine en séances à Philadelphie pour la propagation des connaissances utiles, cité par le Dr Brown Goode, du Smithsonian Institute, dans un travail lu devant l'American Historical Association. Le président de la société était Benjamin Franklin. L'inscription est de la main du Dr Benjamin Rush, un des signataires de la déclaration d'indépendance, et dit que les raisons pour la discontinuation des réunions de la société sont: "L'acte du parlement britannique pour la fermeture du port de Boston, pour la modification de la charte, et pour une administration plus impartiale de la justice dans la province de la baie de Massachussetts, ainsi qu'un bill pour l'établissement du papisme et d'un pouvoir arbitraire à Québec."

Les colonies n'eurent pas peu de difficultés à expliquer de pareilles déclarations quand plus tard elles s'efforcèrent de faire des Franco-Canadiens leurs alliés contre la Grande-Bretagne. Dans l'espoir d'atteindre min Franklin, Samuel Chase et Charune députation composée de Benjamin Franklin, Sumuel Chase et Charles Carroll, qui persuadèrent le révérend John Carroll, plus tard premier archevêque catholique romain des Etats-Unis, de se joindre à eux. On parle de lui comme d'un jésuite distingué, aux manières aimables et à la parole engageante. L'objet de son adjonction à la députation était de gagner à la cause des colonies les catholiques romains influents du Canada. A toutes les tentatives faites en ce sens, le clergé franco-canadien répondit qu'il n'avait à se plaindre de rien de la part du gouvernement britannique sous le rapport de la liberté religieuse, en conséquence, en vertu du principe bien établi que l'on doit fidélité à celui qui vous protège, le clergé ne pouvait pas enseigner que la neutralité était compatible avec la fidélité que l'on devait à la Grande-Bretagne en reconnaissance de l'ample protection qu'elle donnait aux catholiques du Canada. La députation dut s'en retourner sans succès.

L'effet que la déclaration du congrès à l'endroit de l'acte de Québec produisit sur la population franco-canadienne en général peut se juger par les sentiments exprimés lorsqu'on leur lut une traduction des passages relatifs à la religion catholique romaine. Voici ce que leur met dans la bouche une lettre qui se trouve dans les archives américaines, et citée dans l'introduction au journal de Carrill: "Oh! le perfide et hypocrite congrès. Rendons grâce et obéissons à notre bienveillant prince, dont l'humanité est conséquente et s'étend à toutes les religions, abhorrons tous ceux qui voudraient nous séduire dans notre fidélité, par des actes qui déshonoreraient un jésuite, et dont les discours, comme leurs plans, ne peuvent que nuire à leurs propres fins."

L'agitation pour une nouvelle constitution, qui s'était manifesté durant la guerre, prit à la clôture de celle-ci de plus grandes proportions. En novembre 1784 était présentée une pétition soi-disant "des sujets d'origine et nouveaux sujets de Québec", mais l'examen des noms révèle que quatre seulement de ces signataires pourraient, peut-être, être des Franco-Canadiens. Les autres étaient ce qu'on désignait généralement sous le nom de sujets d'origine, mais étaient en réalité un mélange de différentes nationalités. Cette pétition demandant une constitution libre recevait 233 signatures à Québec, 246 à Montréal et 1' à Trois-Rivières. A une assemblée tenue à l'habitation des récollets le 30 novembre, on s'opposa à cette pétition qu'on discuta article par article, et la demande d'une assemblée législative était déclarée contraire aux intérêts et au bien-être des Franco-Canadiens. Le 25 février (1785) les seigneurs et les notables étaient autorisés à des assemblées tenues dans les paroisses, à signer une pétition contre le changement de système de gouvernement demandé par la pétition du 24 novembre. Dans le mémoire présenté en opposition au projet, ils disent: "Ce plan nous est d'autant plus suspect qu'il nous paraît tendre à des innovations entièrement opposées aux droits du roi et de son gouvernement, et à détacher le peuple de la soumission qu'il a toujours eue pour son souverain."

Les loyalistes et les troupes licenciées s'employaient aussi cependant à un mouvement à l'effet d'obtenir un changement de constitution. Le 11 avril 1786, sir John Johnson, alors à Londres, présentait une pétition signée par les officiers de la part des troupes licenciées établies dans les terres en amont de Montréal, demandant un changement dans la tenure des terres, ainsi que l'établissement d'un nouveau district de la province de Québec, à partir de la Pointe-au-Beaudet en allant vers l'ouest, et dans laquelle ils priaient qu'on leur accordât les avantages des lois et du gouvernement britannique, et l'exemption des tenures françaises." Ce mémoire contredisait dans une certaine mesure l'opinion émise par Hope à lord Sydney au mois de novembre précédent, que les voeux des loyalistes pour un nouvel état de chose pouvaient amener des difficultés, mais que la question n'était pas urgente. Il disait aussi dans la même lettre que les désirs de changement exprimés par les pétitionnaires de Québec et de Montréal étaient dictés par l'esprit de faction, et qu'à l'exception de quelques hommes obscurs les Franco-Canadiens comprenaient les avantages que leur donnait l'acte (1774), l'esprit de faction n'ayant guère fait de progrès parmi eux.

Sous le gouvernement de sir Guy Carleton, plus tard Lord Dorchester, non contents de posséder presqu'exclusivement le monopole du commerce et de l'industrie, quelques sujets anglais désiraient aussi s'emparer de l'administration générale des affaires publiques du Canada.

Lord Dorchester, loin d'approuver les plaintes de ces accaparateurs, ne cessa de lutter contre eux, surtout en Angleterre, auprès des hommes d'Etat dont la sagesse et l'esprit de justice leur firent écouter les conseils et accepter les suggestions de cet homme juste.

Le Roi et ses ministres reconnurent aux Canadiens le droit de conserver leurs lois civiles, la langue française et la religion de leurs pères. C'est par cet acte de haute politique que le gouvernement anglais inspira aux Canadiens-Français cette loyauté à la Couronne d'Angleterre dont ils ont donné de si grandes preuves chaque fois que l'Empire Britannique a été menacé. Les démarches et les pétitions que firent ces sujets anglais du Canada, turbulents et ambitieux, pour obtenir la suppression des lois civiles de la langue française et de la religion catholique, créèrent un esprit d'antagonisme qui empêcha la bonne entente entre gens des deux races et arrêta la prospérité matérielle du pays. Cependant, c'est grâce à cette lutte constante et souvent sourde des meneurs canadiens anglais, si leurs compatriotes canadiens-français consacrèrent leur énergie et leur effort à défendre leurs droits et à consacrer les libertés civiles, politiques et religieuses dont jouit actuellement le Canada.

P. A.

DEUX EQUIPES DE FORCES EGALES

Le second club St-Ephrem rencontre l'équipe ROYAL, dimanche, à Beauceville.—Les deux équipes font partie nulle.

La rencontre des seconds clubs ST-EPHREM et ROYAL qui a eu lieu, dimanche dernier, sur le terrain des Beauceville, a été, sans contredit, la plus intéressante et la plus contestée de la saison pour nos jeunes amateurs de la balle au champ.

Qu'il nous suffise de dire que le résultat, après la neuvième manche a été de 6 à 6 et qu'après une manche supplémentaire chaque équipe comptait à son crédit 3 autres points, soit un résultat de nouveau égal: 9 à 9.

Devons-nous conclure que les équipes que nous avons vues aux prises dimanche sont d'égale force ou aurons-nous l'occasion d'assister à une rencontre nouvelle au cours de laquelle une victoire déciderait de la supériorité de l'une ou de l'autre équipe?

La batterie du ST-EPHREM était composée de MM. Lacoursière et Moffatt, celle du Royal de M. J.-C. Berberi et Arthur Berberi. Le Rév. Frère Victor Gustave, du Collège de Beauceville, agissait comme arbitre et ses décisions ont été impartiales.

Dimanche prochain, le 8, notre équipe ROYAL rencontrera les VOLTIGEURS, de St-Georges. . . Ce sera une intéressante partie et nous invitons le public à se rendre en foule sur le terrain des BEAUCEVILLE.



Les Yeux Bandés!

vous en reconnaîtrez l'arome

Parce que cet arome captivant est unique et propre au ROSE QUESNEL. C'est sa caractéristique!

Et l'arome révèle à l'amateur d'une bonne pipe, toute la richesse du tabac que nos spécialistes ont choisi pour notre "marque particulière."

Les fumeurs invétérés du ROSE QUESNEL apprécient surtout le charme de son arome. Et l'arome, c'est ce qui compte le plus dans un tabac!

Riche en saveur, il plaît au goût; doux, parce que le paquet scellé le conserve frais, il occupe une place à part.

EN VENTE PARTOUT

10cts LE PAQUET

The Rock City Tobacco Co. Limited.

ROSE QUESNEL

Le Tabac à l'arome sans Egal

SERVICE D'AUTOBUS

D'APRES L'HEURE SOLAIRE

DE ST-GEORGES A LEVIS TRAVERSE

ITINERAIRE

DEPART STRICTEMENT AUX HEURES INDIQUEES.

Départ St-Georges, Hôtel National		LE SERVICE DU DIMANCHE		Départ de Lévis, Traverse	
6.30 hrs A.M.	4.30 hrs P.M.	Laissera La Traverse 7.45 hrs A.M.		4.30 hrs P.M.	12.45 hrs P.M.
Beauceville, Hôtel Bouchard		St-Henri, Village 8.25 hrs A.M.		St-Henri, Village	
7.00 hrs A.M.	5.00 hrs P.M.	St-Isidore, quatre chemins, Edmond Couture 8.45 hrs A.M.		5.10 hrs P.M.	1.25 hrs P.M.
St-Joseph, Hôtel Central		Scott, Hôtel Fournier 9.05 hrs A.M.		St-Isidore, quatre chemins, Edmond Couture	
7.30 hrs A.M.	5.30 hrs P.M.	Ste-Marie, Hôtel Central 9.20 hrs A.M.		5.30 hrs P.M.	1.45 hrs P.M.
Valley Junction, Jacob & Frère		Valley Junction, Jacob & Frère 9.40 hrs A.M.		Scott, Hôtel Fournier	
7.50 hrs A.M.	5.50 hrs P.M.	St-Joseph, Hôtel Central 10.00 hrs A.M.		5.50 hrs P.M.	2.05 hrs P.M.
Ste-Marie, Hôtel Central		Beauceville, Hôtel Bouchard 10. 0 hrs A.M.		Ste-Marie, Hôtel Central	
8.10 hrs A.M.	6.10 hrs P.M.	St-Georges, Hôtel National 11.00 hrs A.M.		6.05 hrs P.M.	2.20 hrs P.M.
Scott, Hôtel Fournier		Pour retour horaire de la semaine.		Valley Junction, Jacob & Frère	
8.25 hrs A.M.	6.25 hrs P.M.	TARIF		'.25 hrs P.M.	2.40 hrs P.M.
St-Isidore, quatre chemins, Edmond Couture			Aller seulement / Aller et retour	St-Joseph, Hôtel Central	
8.45 hrs A.M.	6.45 hrs P.M.	St-Georges à Lévis	$2.25 / $3.75	6.45 hrs P.M.	3.00 hrs P.M.
St-Henri, Village		Beauceville	$2.00 / $3.25	Beauceville, Hôtel Bouchard	
9.05 hrs A.M.	7.05 hrs P.M.	St-Joseph	$1.75 / $2.75	7.15 hrs P.M.	3.30 hrs P.M.
Lévis, Traverse		Valley Junction	$1.50 / $2.50	St-Georges, Hôtel National	
9.45 hrs A.M.	7.45 hrs P.M.	Ste-Marie	$1.25 / $2.00	7.45 hrs P.M.	4.00 hrs P.M.
		Scott	$1.00 / $1.75		
		St-Isidore	$ .75 / $1.25		
		St-Henri	$0.50 / $0.75		

Le dimanche soir, l'autobus après son arrivée à Lévis, à 7.45 heures, se rendra à St-Henri pour son deuxième voyage avec départ de l'Hôtel Valière, à 9 heures pour Lévis.

Entre chaque paroisse le tarif sera de 0.25 sauf entre St-Georges, Beauceville St-Joseph et St-Isidore 0.50

Nous arrêterons à n'importe quel endroit sur notre parcours où on aura placé, près de la route, un signal, un drapeau ou un affiche quelconque.

JOSEPH COUTURE, PROP.

Levis, St-Georges, Hotel National — Levis Tel. Bell : 582, Residence privee 79w

Vin Sapin Fortin

Dear Sir:—

After having taken your good syrup, I am glad to recommand same to all my friends as for my I founded it wonderful.

I suscrit myself,

A. M. QIMMONA.

Wickham, Avril 12, 1923.

Fabriqué par CHS. FORTIN, Robertsonville

SPORT

VICTOIRE DU NATIONAL DE LAMBTON

Dimanche le 1er juillet, l'équipe "National" allait rendre visite à celle de Disraëli. Après une lutte assez serrée au début le "National" parvint à s'assurer la victoire par un score de 1 à 8.

La batterie du "National"—Chartier et Vallerand—fit de la bonne besogne et retirèrent plusieurs frappeurs du Disraëli au bâton.

Score par manche:

National . . . . . 023 00b 025—16
Disraëli . . . . . 400 101 020— 8

Batteries: National, Chartier et Vallerand; Disraëli, Lecompte et Pouliot.

Arbitres: Roberge et Lessard.

Voici le détail de la joute de baseball de dimanche dernier à St-Georges, entre le club de l'endroit et le St-Joseph:

ST-GEORGES	AB	R	H	PO	A	E
Cloutier, 3b	4	2	1	2	2	0
Parent, s.s.	5	1	1	2	2	1
Lafond, c.	4	2	1	10	0	0
Pepin, 2b.	5	2	2	2	1	0
Grenier, p.	5	1	0	0	5	0
Morin, r.f.	5	0	0	0	0	1
Corriveau, 1b.	g	1	3	9	0	1
Poulin, c.f.	5	0	0	2	0	0
Papillon, 1f.	5	0	0	0	0	0
	43	9	8	27	10	3

ST-JOSEPH	AB	R	H	PO	A	E
Poulin, 1f.		2	2	0	0	0
A. Arton, 2b.	4	2	1	2	2	1
Morin, c.	5	2	2	12	0	0
Bouchard, p.	4	1	2	2	2	0
Lessard, c.f.	5	0	1	2	0	0
N. Arton, 1 b.	5	0	0	7	0	1
Tarte, s.s.	5	1	3	0	3	0
Lambert, 3b	5	2	2	2	0	1
	43	10	13	27	7	3

St-Georges . . 530 010 000— 9 8 3
St-Joseph . . 002 105 020—10 13 3

Dimanche prochain le 8 juillet, St-Georges recevra, sur son terrain, le club de Beauceville. On s'attend à une joute sensationnelle.

M. J.-A. Gendron sera l'arbitre de la partie de dimanche.

Le "St-Joseph" junior a rencontré les ""Voltigeurs", second club de St-Georges, à St-Joseph, dimanche. Résultat: 18 à 6 en faveur des Voltigeurs. Joute très intéressante, quoiqu'il s'est fait un grand nombre de points.

Arbitre: Robert Vézina.

Dimanche le 8, joute entre le Royal et les Voltigeurs sur le terrain des Royal, à Beauceville.

2 TERRES A VENDRE

EXCELLENTES CONDITIONS

2 terres, l'une près de l'autre comprenant 275 acres, dont 80 acres en culture, 50 acres en lots de bois, bois de pulpe, orme, 300 érables complet avec accoutrement.

Maison à appartement, fournaise, améliorations modernes, le tout en excellentes conditions.

Etable pour chevaux, table pour les animaux en général, 100 x 40, parfaite en construction. Eau dans les bâtisses. Excellent pâturage. Arbres fruitiers de toutes sortes, etc.

Ces fermes splendides sont situées à Ayeres Cliff. (Co. Standead), un mille et demi de la ville. Livraison du lait par chemin de fer.

A 20 milles du marché de Sherbrooke (bon chemin). **Une chance magnifique pour l'homme désireux de faire dans un district important le commerce du lait.** Crême expédiée à Boston.

Ces fermes sont toutes équipées, 30 bêtes à cornes dont la plupart sont pure sang, enregistrées.

Cause de vente: propriétaire se retire du travail.

Excellente occasion de faire de l'argent.

Une visite est sollicitée pour plus d'information. S'adresser à:

C. W. MORSE,
Ayers Cliff,
R.M. D. 2
Co. Standead, P. Q.

Août, 17.

COURCELLES

Le 24 juin, avait lieu au couvent la distribution solennelle des prix, laquelle fut suivie d'une séance dramatique et musicale.

PROGRAMME

Entrée: Musique, piano, ""Viccolo" Marg. Brousseau. Chant des Grises.

"Le dévouement filial", comédie en 2 actes.

Entr'actes: "Un beau rêve", saynette enfantine par M. Laurendeau et H. Bélanger.

"La prière et l'aumône", par Marius Tardif.

Chants enfantins, mouvements gymnastiques.

Dévouement filial — 2ème acte.

Distribution des prix: 1ère et 2ème classes.

Musique—Duo: "Fleur d'oranger": Cécile Gonthier et G.-Paul Pagé.

"Je voudrais être grand", par Robert Lessard.

L'"Aveugle", saynette comique par Laval Pagé.

Distribution des priq: 3ème et 4ème classe.

Adresse, par Mlle L. Morin; réponse de M. le Curé.

Tableau vivant: Saint-Jean-Baptiste.

LE DEVOUEMENT FILIAL

Personnages—Mme de Rosny: Mlle Ant. Lapierre. Berthe et Lucille, ses filles: Mlles Gabrielle et Cécile Labbé. La baronne de Trotchikeff: Mme Garant. Yvonne, servante: B. Lapierre. La vieille Angélique: Lucia Pouliot,. La petite bouquetière: eJanne Boissonneault.

Tout le monde s'est retiré enchanté. Tous redisent un cordial merci aux dévoués religieuses qui se sont donné beaucoup de travail pour préparer une séance aussi récréative.

MARIAGES

Le 26 juin, M. Aimé Bureau conduisait à l'autel Mlle M.-Mable de Saint-Méthode.

—Le 27, M. Philippe Filion, de Dorset, épousait Mlle M.-Anne Labrecque, fille de M. Nap. Labrecque, de Courcelles.

—Le 4 juillet, M. Joseph Roy unissait sa destinée à Mlle E. Pouliot et M. Ad. Roy à Mlle Martina Lessard. Ils sont partis en voyage de noces.

Nos meilleurs souhaits.

NAISSANCE

M. et Mme Donat Couture, une fille baptisée sous les noms de Marie-Laurette-Gisèle. M. et Mme Xavier Couture, parrain et marrain, grands-parents de l'enfant.

VA ET VIENT

M. et Mme eJna Labrecque et M. et Mme Roméo Demers, de Lévis, chez M. G. Garant.

—Mme Eugène Boulet en promenade chez son père M. Nap. Labbé pour un mois.

Les RR. Frères Aristide et Alphée, M. et Mme Y. Brousseau, M. et Mme Alph. Lacroix, M. et Mme Armand Brousseau étaient les hôtes de M. Nap. Brousseau et Pierre-A. Doyon.

—M. et Mme Ant. Fortier, de Martinville en visite chez leurs parents.

—Mlle Blanche Lessard s'est présentée au bureau de St-Georges pour son diplme ainsi que Mlle Orpha Tardif à Ste-Marie.

—M. Nap. Brousseau et leur famille en promenade à Disraëli, dimanche.

—Mlle Eva Pelletier était de passage chez Mlle Ant. Lapierre, la semaine dernière.

—M. Jean Bégin et Louis-Philippe Brousseau sont revenus du séminaire de Québec et M. Bernadin Lapierre du Collège de Beauceville.

DECES

M. eJan Dumont, de Lambton, décédé à l'hôpital de Sherbrooke, sera inhumé à Courcelles cette semaine.

Nos sympathies.

LETTRE de JACQUELINE

Beauceville, 2 juillet 1923

Ma chère Angèle,

Quel plaisir de venir enfin causer avec toi! et te remercier de la bonne missive que tu m'adressas en mai dernier!

Nos classes sont terminées le 26 juin, par la distribution des prix; grâce à des efforts persévérants j'ai remporté plusieurs premiers prix, que j'ai été heureuse d'offrir à mes parents en reconnaissance des sacrifices qu'ils se sont imposés pour mon éducation et mon instruction.

Les derniers jours de juin ont été fort remplis: exposition des travaux à l'aiguille et au crochet. exposition des travaux de coupe, d'art culinaire, de calligraphie, de dessin. On a vu de tout. Il nous a fallu donner un vernis à tout cela—en sus de nos devoirs journaliers—puis les examens finals qui sont toujours sérieux, puisque de leur résultat dépend l'obtention du Brevet et dont l'issu nous tient en haleine presque toutes les vacances puisque nous ne connaissons le résultat qu'à la fin d'août.

Enfin, me voilà en vacances!

Et j'en suis fort aise! je jouis à plein coeur des joies puisées au foyer domestique, près de mes bons parents dont le dévouement se multiplie avec les années! Quand pourrai-je leur rendre tout ce qu'ils font pour moi! Je tâche de leur être utile en prenant ma part de besogne dans les travaux quotidiens.

Je suis heureux de t'apprendre que nous aurons comme par les années passées, une retraite fermée au Couvent de Beauceville du 16 au 20 juillet. Je t'invite cordialement à faire "d'une pierre deux coups". Viens toi aussi, passer trois jours dans la solitude et tu t'en trouveras bien; tu expérimenteras quelle paix on goûte à vivre dans une atmosphère tout à fait surnaturelle. L'âme dégagée des banalités de la vie s'élève vers l'idéal que chacun ambitionne de vivre ici-bas.

Tu feras part de mon invitation à Claudette afin qu'elle profite de l'occasion pour venir visiter nos bocages (puisqu'elle est trop jeune pour entrer au cénacle) qui se font de plus enchanteurs à mesure que chaque printemps les pare plus joliment. Tiens, je connais un coin féérique que je te ferai voir. Vrai nid enchassé dans une couronne de sapins, avec une trouée laissant apercevoir les sinuosités de notre historique Chaudière. . . . Viens voir et tu voudras toujours revenir. . . . . .

Donc, n'oublie pas qu'à part les trois jours de retraite, tu dois en consacrer au moins 8 à visiter tes amies de "Riant Site", sinon, . . . j'essaierai de t'en vouloir . . . .

Présente mon affectueux souvenir à M. et Mme C. et garde pour toi et Claudette mes plus sincères amitiés.

A toi de coeur,

JACQUELINE,
du Cercle Jeanne LeBer.

LETTRE POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Ottawa, le 29 juin, 1923.—La session est terminée. Elle a duré cinq mois et l'on peut dire que toutes les grandes questions nationales ont été étudiées et discutées à loisir. Dans les premiers mois, les fermiers prirent une grande part à la discussion. Ils vidèrent leurs griefs contre le reste du pays et les différentes classes de la Société sur le débat concernant l'immigration.

Cette attitude fut généralement désavouée dans le public et même par les fermiers sages et industrieux qui font un succès de la culture. Ce revers des fermiers-politiciens eut un bon effet et ils furent plus libres par la suite.

Mais, les conservateurs divisés entre eux, jaloux de M. Meighen qui est toujours prêt à faire le coup de feu sans offrir la moindre occasion aux jeunes de son parti eurent un sursaut d'énergie. Ils se portèrent plus souvent à l'attaque. MM. Meighen, Drayton et Cie livrèrent une lutte formidable au traité de commerce Franco-canadien. Ils combattirent aussi violemment le gouvernement sur certains crédits comme ceux de l'immigration et des Chemins de fer.

Ils eurent un dernier moment d'effort avant la prorogation des Chambres. Ils prétendirent que les crédits supplémentaires étaient considérables. Ils accusèrent le gouvernement de les avoir laissés aux derniers jours de la session afin de les faire voter plus facilement.

L'hon. M. Fielding, qui s'y connait, fit observer que le parti conservateur prenait des libertés de langage. Ainsi, M. Drayton avait accusé le gouvernement "d'avoir eu l'effronterie" de déposer les crédits supplémentaires une semaine seulement avant la fin de la session. Le ministre des Finances fit observer qu'il avait mauvaise grâce de parler ainsi, alors que le même M. Drayton déposait pour 23 millions de crédits supplémentaires à la fin de la session de 1921, ce qui représentait le double du montant demandé.

D'ailleurs, les conservateurs ont une autre accusation. Ils disent que ces crédits se rapportent surtout à des réparages de quais du dragage et autres petits travaux, dans la Nouvelle-Ecosse et la Province de Québec. On admettra que ces deux provinces n'ont pas été gâtées sous les gouvernements conservateurs. Les travaux requis sont urgents et d'ailleurs. ces crédits sont présentés à la Chambre et si la députation a la preuve qu'ils ne sont pas nécessaires, c'est de faire une motion et de les rayer des crédits.

* * *

La ratification du traité de pêcheries entre le Canada et les Etats-Unis provoque un fort intéressant débat. Suivant son habitude, le chef de l'opposition se livra à une attaque violente contre le gouvernement (1) parce qu'il avait changé la formule de ce traité. Dans l'opinion de M. Meighen, la formule employée pour la ratification de ce traité avec les Etats-Unis s'éloignait de la formule traditionnelle; (2) parce que l'hon. M. Lapointe avait été autorisé à signer seul ce traité au lieu de l'Ambassadeur Anglais à Washington au nom de Sa Majesté le Roi d'Angleterre et du Canada. Il alla jusqu'à déclarer que l'attitude prise par le gouvernement était une insulte, — un manque de courtoisie vis-à-vis de l'ambassadeur britannique. Il insinua que ce dernier, malgré ses protestations, avait été mis dehors, "à coup de pied".

Une telle attaque appelait une réponse et elle vint claire et franche de la part de tout le reste de la députation.

D'abord le très honorable MacKenzie-King, premier ministre et ministre des affaires étrangères rappela les circonstances qui motivèrent ce traité. Il était temps de faire des réserves au sujet de la pêche au flétan sur les côtes du Pacifique. Tout le monde convenait de ce point et les Etats-Unis eux-mêmes préparèrent ce traité.

C'est un traité se rapportant exclusivement aux Etats-Unis et au Canada. Il a été considéré comme tel par les autorités de part et d'autre et il ne contient des dispositions que pour les nationaux des deux pays intéressés.

Le Premier Ministre fit observer que le Canada était maintenant considéré comme une nation dans l'acceptation complète du mot, ayant un status international reconnu dans l'Empire et le reste du monde, moins la Russie et les Etats-Unis. Nous avons une entité internationale et nous jouissons de tous les droits et privilèges des nations indépendantes. Ce point est également admis par les meilleures autorités constitutionnelles.

* * *

C'est à ce moment que l'hon. M. Lapointe prit part à la discussion. A titre de Ministre de la Marine et des pêcheries, il négocia ce traité et alla le signer, seul, dûment autorisé par Sa Majesté. Il n'y a pas de manque de courtoisie à cela, dit le Ministre de la Marine, mais tout au contraire un acte de grande courtoisie, une gracieuseté touchante de la part de notre souverain.

Si signer un traité est un acte répréhensible pour un canadien, je n'en ai pas de regret, parce que j'ai signé ce traité, dit-il, "j'en suis fier". Ces paroles furent couvertes d'applaudissements par toute la députation, à l'exception des conservateurs.

M. Lapointe cita les meilleures autorités constitutionnelles, les hommes d'Etat anglais et les grands Canadiens sur le développemant du status de notre pays. Il est admis que nous avons tous les droits et privilèges d'une nation. Nous restons une nation-soeur de l'Angleterre, et reconnaissons Sa Majesté George V comme notre souverain. A part cela, nous sommes sur un pied d'égalité avec tous les autres Etats libres du monde.

A la Société des Nations, dans l'Empire, dans le monde entier, nous sommes considérés comme nation dans le sens complet du mot. Comme M. Meighen insistait pour savoir pourquoi l'ambassadeur anglais à Washington n'avait pas signé, M. Lapointe répondit: Je ne vois pas qu'il faille un témoin à une signature.

Le Canada est arrivé à sa maturité. Il peut apposer sa signature sur un point ont fait les délices de la Chambre et même des galeries.

effet de commerce, sans qu'il soit nécessaire de le faire endosser par son tuteur. Ces observations très au

M. Morin, député de St-Hyacinthe, a prononcé sur cette importante question un discours tout à fait au point. Il a soulevé à son tour plusieurs questions nouvelles et indiqué des arguments encore restés inexplorés. L'hon. MacKenzie-King félicita vivement le député de St-Hyacinthe de son discours très soigné (schelarly).

Les Chambres sont maintenant en congé, mais nous tiendrons tout le même nos nombreux lecteurs, dans toutes les parties du pays au courant du mouvement politique à Ottawa.



Québec seul pouvait le produire.

Notre pays de Québec pouvait seul produire un tabac aussi exquis que l'ALOUETTE. D'autres provinces montrent leurs blés, leurs avoines, d'autres leurs bois, leurs minerais, leurs fourrures, à la nôtre l'honneur de produire le meilleur tabac du monde.

LE TABAC A FUMER NATUREL

l'ALOUETTE

le choix des connaisseurs,

est un mélange des espèces les plus parfaites de tabacs à fumer québecquois. D'un goût prononcé, d'une force raisonnable, d'un arome merveilleux, l'ALOUETTE réjouit l'odorat parce qu'un paquetage hermétique lui a conservé intégralement ses qualités.

Il a fallu des années pour créer l'ALOUETTE. Jouissez-en maintenant à votre aise.

Exigez de votre fournisseur cette merveille des tabacs à fumer du vieux Québec. 10 sous.

10c



Le Thé merveilleux!

On entend souvent dire à ceux qui boivent du "King Cole" Orange Pekoe: "Mais, c'est là un thé merveilleux!" Cette remarque ne s'applique pas exclusivement à sa qualité par excellence — chose qui va de soi, — mais bien à la façon merveilleuse dont il "rend." Car le "King Cole" Orange Pekoe est un thé qui fournit une **riche infusion** à la fois délicieuse et appétissante. C'est grâce à un adroit mélange que ces deux grandes qualités s'unissent pour vous flatter le goût.

"L'Extra dans le Thé de Choix."





LES PILULES MORO

POUR LES HOMMES

Ont guéri M. Alphonse Bédard, de Montréal



M. A. BEDARD
519, rue Montcalm, Montréal.

L'homme doit prendre un soin jaloux de sa santé. Il doit veiller constamment à se maintenir bien portant et toujours de plus en plus vigoureux. L'homme épuisé et sans force aura toujours une existance pénible, il aura peu de succès et il en souffrira moralement.

Hommes faibles, hommes malades, ayez recours aux Pilules Moro qui procurent force et santé en peu de temps. Des hommes de tous les âges et de toutes les conditions nous disent les bons résultats qu'ils ont obtenus de ce remède.

J'avais depuis longtemps des maux de tête et de reins et malgré les remèdes que je prenais, je souffrais toujours et mes forces diminuaient continuellement. Je travaillais assidument, mais avec difficulté. Sur les conseils d'un vieil oncle qui avait obtenu beaucoup de bien de l'emploi des Pilules Moro, j'ai décidé de faire l'essai de ce remède, et, comme lui, j'ai obtenu ma guérison. M. Alphonse Bédard, 519, rue Montcalm, Montréal.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte. COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

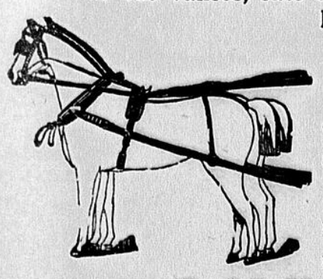
Téléphones: 5655-6849

EXIGEZ TOUJOURS LA MARQUE

ALLIGATOR

sur vos valises, sacs de voyage et harnais.

DEMANDEZ-LA A VOTRE MARCHAND



C'est la meilleure garantie de qualité que vous pouvez avoir.

Nous invitons tous les marchands à venir visiter notre nouvelle succursale à

QUEBEC
52 Rue de la Couronne

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL
338 Rue Notre Dame Ouest, Montreal, Can.
(Près de la rue McGill)

CHEMIN DE FER NATIONAL

NOUVEL HORAIRE EN VIGUEUR
DIMANCHE LE 13 MAI, 1923
Pour plus amples détails s'adresser aux agents des billets.

AVANT LA NAISSANCE DE MON BEBE

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham m'a été d'un bénéfice immense.

Sydenham, Ontario—"J'ai pris votre remède avant la naissance de mon bébé, à mon grand avantage, car j'étais misérable avant d'en prendre. Je me sentais constamment épuisée, faible et anéantie. J'étais nerveuse, ne reposant ni la nuit ni le jour. Une amie me conseilla de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, j'en ai pris quelques bouteilles, et l'effet a été excellent. Je le recommande à toute femme. Je vais prêter la petite brochure que vous m'avez envoyée, à toute femme souffrante. Vous pouvez publier mon nom, au sujet du Composé Végétal, s'il le faut pour en secourir d'autres."—Mme Harvey Milligan, Sydenham, Ontario.

Une foule de cas de ce genre nous ont été rapportés. Beaucoup de femmes sont misérables à cette période et elles deviennent faibles, épuisées, et pourtant il est essentiel pour la mère et pour l'enfant, que ses forces soient soutenues.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est un excellent tonique pour la mère, à cette époque. Préparé de racines et herbages médicinaux, ne contient aucune drogue dommageable. La mère peut en prendre, sans crainte, tout en allaitant le bébé.

DANS UN MONASTERE

DE TOUCHANTES FETES, commencées hier, se poursuivent aujourd'hui au Monastère des Ursulines de Stanstead. C'est une fête de la reconnaissance, du respect et de la cordiale amitié, que cette fête des "Noces d'Or" religieuses de la vénérée Mère Marie de l'Immaculée-Conception, une des fondatrices du Monastère dont elle fut de nombreuses années Supérieure.

Saluez très bas, amies et anciennes élèves, parce que vous la savez femme forte, éducatrice modèle, et depuis longtemps, *chez nous*, mère de vos filles et mère de leurs mères.

Son bonheur à elle, sans doute, est de compter une à une toutes celles qu'elle a élevées, mises dans le droit chemin; son sourire lui vient de les voir toutes, sans exception, — il est doux de le croire, — continuer à suivre cette voie du salut au milieu des épreuves ou des joies de leur vie.

Oh ! qu'il doit être grand le bonheur des saintes religieuses, au soir de leur vie ! Oh ! qu'elle doit être belle la couronne céleste qui couronnera le front des Religieuses éducatrices qui instruisent la jeunesse et la dirigent dans les voies du bien; qui façonnent cette chose sublime qu'est le coeur des vraies mères canadiennes !.....

Excursion
— EN —
France

AVEC VISITES A :
Cherbourg, au Mont St-Michel, à St-Malo, Rennes, Nantes, Tours, Les Châteaux de la Loire, Reims, les Champs de Bataille, Vittel, Nancy, Strsbourg, Paris, Versailles.

DEPART DE MONTREAL ET DE QUEBEC
LE 7 JUILLET
par le nouveau navire "ANTONIA" (15,000 tonnes), ligne Cunard. Retour à Montréal le 10 août. Prix :
$590
toutes dépenses comprises.
Programme-itinéraire adressé sur demande aux organisateurs.
AGENCES DE VOYAGES
JULES HONE
83, Rue St-Jacques, Montréal.

JOIES ET DEVOIRS

Les enfants entrent en vacances, la joie au coeur; les parents, s'ils sont conscients de leurs responsabilités, doivent ressentir quelqu'anxiété. Je ne parle pas aux papas, ils me comprendraient moins; mais je parle aux mamans qui préfèrent l'innocence de l'âme de leurs enfants à leur vie même, et je leur dis: Soyez vigilantes et soyez prudentes; car le temps des vacances est un temps de perdition pour un grand nombre de pauvres petits.

Un bon règlement, — allons les papas, aidez aux mamans, — à vos enfants, dès le premier jour de la vacance. D'abord la messe chaque jour. Et pourquoi pas ? Il est des gens d'âge et de foi qui ont l'air de ne pas comprendre les avantages de l'assistance à la messe quotidienne. Vous les verrez trouver du temps pour tout, excepté pour la messe. Ils feront un mille pour aller voir *grimper* un homme-OISEAU — oui, par la tête au moins, de risquer ainsi sa vie pour l'ébahissements des badauds — et ne feront pas un pas pour assister à la sainte messe sur semaine.

Donc, la messe pour vos enfants, du travail manuel au moins un brin, des jeux tant qu'il leur plaira, pourvu qu'ils soient sains et saintement surveillés.

Bonnes vacances, petits enfants : saintes vacances, bons parents !....

DE BELLES PAROLES

Hier à Lotbinière, on a fêté les noces d'argent de M. l'abbé Voyer, curé de St-Louis de Lotbinière. Les élèves du couvent avait à cette occasion organisé une jolie séance: hommages au jubilaire, opérette, saynette, rien n'y manquait. Notre correspondant, du reste, en donnera un compte-rendu détaillé.

Nous voulons dès maintenant uligner les belles paroles prononcées à cette fête de la famille paroissiale de St-Louis de Lotbinière, par l'hon. M. Francoeur, orateur de l'Assemblée législative.

Nous apprenons, en effet, que l'honorable M. Francoeur a célébré notre forte organisation paroissiale.

"La paroisse, aurait-il dit, en résumé, est la pierre angulaire de toute notre organisation religieuse, économique et sociale. Le curé est l'âme de cette organisation; tout ce qu'on veut tenter sans placer le prêtre et l'église au centre de l'oeuvre est voué nécessairement à la faillite."

M. Francoeur a mentionné ensuite avec un grand bonheur d'expression, que la séance à laquelle il prenait part avait été organisée par les Révérendes Soeurs du Bon-Pasteur du couvent de Lotbinière, et en a profité pour faire un bel éloge de nos institutions religieuses.

Il a terminé son discours en rappelant les liens très étroits qui les rattachent depuis sa jeunesse à la paroisse du jubilaire.

Nous sommes très heureux que nos hommes publics de temps à autre nous donnent, comme M. Francoeur hier, une aussi excellente occasion de les féliciter de tout coeur.

COURCELLES

M. et Mme Philias Poulin font part à leurs parents et amis de la naissance d'un garçon baptisé le 2 juin sous les noms de Joseph Henri-Louis Victor. Parrain et marraine : M. et Mme Majorique Poulin, de St-Benoît, grands-parents de l'enfant.

Nos félicitations.

Bébé Fait Ses Dents
Il lui faut un riche aliment ossifique
l'Emulsion Scott
le lui fournira en abondance
PRÉVIENT LE RACHITISME
23-2

ALOUETTE

Those who assembled at the C.N.R. Station Thursday afternoon to see the Weekly Press Representatives rush thru the Hub greatly enjoyed the hilarious singing of the jolly members of the Association from the Province of Quebec, especially in their gleeful rendering of the song "Alouette" The Lark.

The chorus of this song with-its jocose repetition and interjectional utterances and echoes and pantomimic acting, captured the big audience of hearers, tho but few could understand the beautiful language in which the words were uttered.

"Alouette" certainly made a "hit" in English-speaking Truro.

Comme on peut en juger le chant si gracieux de l'"Alouette" est vivement apprécié par nos confrères de la presse hebdomadaire anglaise du Canada.

DE CONFORTABLES HOTELLERIES

Nous n'en aurons en campagne qu'après le rappel de la prohibition.

L'hon. J.L. Perron observe avec beaucoup de justesse qu'une partie des millions que nous consacrons à nos routes, dans une large mesure pour favoriser le tourisme, seront dépensés en pure perte, si le long de ces routes ne se trouvent des hôtelleries confortables.

Point n'est besoin d'avoir beaucoup voyagé de par la province pour constater qu'en dehors des grandes villes les hôtels sont détestables sous tous les rapports.

La cause principale de ce manque de confort est que les aubergistes, depuis la vague prohibitionniste qui a submergé nos campagnes, tirent le diable par la queue.

Enlevez la cause du mal, par le rappel des règlements de prohibition adoptés dans le temps, et vous aurez trouvé le remède. Seulement, ce n'est pas aussi facile que cela. Les Lévisiens pourraient nous en dire quelque chose, eux qui après avoir voté en faveur de l'octroi des licences, ne peuvent en obtenir par suite des tactiques obstructionnistes des secs, qui se sont adressés aux tribunaux, dans leur rage d'avoir été battus.

Ce n'est pourtant pas avec des homélies que nous garderons les nôtres au pays, mais en allégeant la crise économique dont nous souffrons, et le tourisme pourrait y grandement contribuer.

SIR GALAHA.

BIERES ET PORTERS

"CHAMPLAIN ET BOSWELL"

En quart paqueté par 5 douzaines de grosses bouteilles, vides comprises. . . . . $12·25
En quart paqueté par 10 douzaines de petites bouteilles, vides comprises. $17.50
En caisse de 2 douzaines de grosses bouteilles, caisse et bouteilles comprises. . . . $ 5.70

Les bouteilles vides sont retournables au prix de **60c doz.**, les grosses, et **50c** les petites, les caisses vides **$1.00** chacune.

Mallez-nous votre commande de suite, laquelle nous vous expédierons promptement.

Nous gardons toutes les marques de bières et porters. Demandez nos prix.

J.-P. GUY, Enr.

152-154, rue St-Paul, -:- -:- QUEBEC, P. Q.

VIE INCENDIE AUTOMOBILE

Il y va de votre intérêt, lorsque vous aurez des assurances à placer, d'en informer :

P.-Z. CLOUTIER,
COURTIER D'ASSURANCE
FISET, P. Q. - - Co. Beauce.

Toujours prêt à vous aider, persuader que quelques bons conseils, dicter par l'expérience, pourront vous être utiles.

Car en assurances, comme en toutes autres affaires. "Il y a Polices et Polices". Les vôtres sont-elles parfaitement écrites. En cas d'incendie pourrez-vous réclamer votre perte ? ? ? ?

Plusieurs polices sont mal écrites, ne l'oubliez pas. Consultez, sans obligations, ni engagements.

Toutes mes polices sont sujettes à l'acceptation de l'assuré.

ACHETONS CHEZ NOUS

Les détaillants de Québec proclament cette vérité bonne à dire.

(Service de la *Rente*, fait par Versailles-Vidricaire-Boulais-limitée).

La section de la région québecquoise de l'Association des Marchands détaillants du Canada vient de prendre une initiative longtemps attendue de nos hommes d'affaires, celle de lutter contre ce préjugé que tout ce qui vient de l'étranger est meilleur et vaut mieux à tous les titres que ce que nous avons chez nous.

La section québecquoise des détaillants a fait paraître dans le *Soleil*, notre excellent confrère de Québec, une annonce où cette vérité bonne à dire est lumineusement développée. Nous espérons que cette publicité aura dans l'opinion canadienne et française le profond retentissement qu'elle mérite.

"Gardons notre argent chez nous", lit-on dans cette annonce. Oui, si nous pouvions nous pénétrer de cette idée et la mettre en pratique, en n'achetant que chez les nôtres des articles de fabrication canadienne, nous prendrions en peu d'années une force dont nous ne pouvons pas nous faire une idée.

Cette vérité économique, l'Allemagne l'avait comprise dès avant la guerre et s'y était scrupuleusement conformée, grâce à son incomparable esprit de discipline. En peu d'années elle était devenue industriellement le pays le plus puissant qu'il y eut. Ayant fait le bloc chez eux autour de leur production nationale, les Allemands en poussaient la vente dans tous les pays, sur tous les marchés. Si l'Allemagne n'eut pas été prise de vertige, si elle eut attendu seulement dix ans pour déclarer la guerre au genre humain, nul ne peut dire ce qui serait arrivé.

Garder notre argent chez nous, c'est en domestiquer la force, c'est la conserver à notre service, c'est la faire servir à l'enrichissement des nôtres, au développement de notre industrie, c'est pour chacun de nous travailler de la façon la plus directe, la plus efficace qui soit à la mise en valeur de nos ressources, de nos énergies, de nos talents.

Gardons notre argent chez nous pour que notre pays soit plus heureux, plus riche et plus grand.

Gardons notre argent chez nous pour que nos fils trouvent chez nous la place qui leur permettra de gagner honorablement leur vie, pour que la trouvant plus facilement ici qu'ailleurs, ils restent au pays et y fondent une famille dont chacune est un élément de force nationale.

Gardons notre argent chez nous pour que notre pays prenne parmi les autres pays la place à laquelle il a droit.

Gardons notre argent chez nous si nous voulons que notre voix, un jour, soit entendue dans le concert des nations et si nous voulons, à notre heure, peser sur les destinées du monde.

Pour grandir il faut prospérer. C'est en achetant chez nous que nous prospérerons.

Bravo ! messieurs de l'Association des détaillants d'avoir su le dire.

LES DROGUES EXCITENT LES REINS, BUVEZ DE L'EAU

Les hommes et les femmes d'Amérique doivent toujours se mettre en garde contre la maladie de reins, parce que l'on mange trop d'aliments trop riches. Notre sang est rempli d'acide urique que les reins refusent de filtrer; ils s'affaiblissent par surcroît de travail et deviennent paresseux, les tissus éliminatoires se bloquent et il en résulte la maladie des reins, de la faiblesse de vessie et un déclin général de la santé.

Lorsque vos reins vous donnent une sensation de morceau de plomb, lorsque votre dos vous fait mal et que votre urine est épaisse et pleine de dépôts, si vous êtes obligé de vous lever deux ou trois fois dans la nuit, si vous avez des maux de tête ou des étourdissements, si vous êtes nerveux, si votre estomac est acide et si vous souffrez de rhumatisme lorsque la température est mauvaise, commencez à boire beaucoup d'eau et procurez-vous chez votre pharmacien environ quatre onces de sel Jad; prenez-en une grande cuillerée dans un verre d'eau, avant le déjeûner, pendant quelques jours, et vos reins agiront parfaitement.

Ces fameux sels sont faits avec de l'acide de raisin et du jus de citron combinés avec de la lithine, et l'on s'en sert depuis quelques générations pour débarrasser et stimuler les reins bloqués; pour neutraliser les acides de l'urine de façon à ce qu'elle ne soit pas plus longtemps une cause d'irrigation, ce qui mettra souvent fin aux dérangements de la vessie.

Les sels Jad sont peu coûteux, ils sont inoffensifs, font un délicieux breuvage effervescent à l'eau de lithine et devraient se trouver dans tous les ménages, parce que personne ne peut se tromper en possédant un bon remède pour nettoyer les reins. A tout événement, faites examiner vos reins par votr emédecin au moins deux fois par année.

HOMMES DEMANDES

On demande 50 hommes pour écorcer du bois de pulpe près de St-Georges. Chance pour gagner $3.50 à $4.00 par jour.

S'adresser à :

JOS. GAGNON
St-Georges.
ou à
JOSEPH VEILLEUX,
St-Benoit, Contracteur.

BROUSSEAU & GROLEAU
COMPTABLES LICENCIES
SYNDICS AUTORISES
Comptabilité de toutes sortes.—Organisation de compagnies ou autre.—Auditions municipales.—Faillites ou liquidation.
111 RUE ST-JOSEPH,
QUEBEC



RAPIDEMENT OBTENUES PAR L'EMPLOI DE
Anchor Weakness tonic

Sa composition scientifique en fait le plus puissant des toniques. Il convient aux convalescents, vieillards, femmes, enfants et aux personnes débiles et délicates.

En vente dans tous les bonnes pharmacies.

W. Brunet & Cie Ltée
PHARMACIENS EN GROS
DEPOSITAIRES
139 rue Saint-Joseph :-: QUEBEC



LA LOI PERMET L'IMPORTATION DES BIERES ET PORTERS POUR USAGE PERSONNEL

Malgré que la prohibition existe dans Beauceville, tout citoyen a le droit d'acheter de tout épicier licencié de la Province, les Bières, Porter ou Lager dont il a besoin pour son usage personnel, et se les faire expédier directement à son adresse, soit par express ou par fret.

En vous adressant à aucun des épiciers licenciés, à Québec, vous recevrez des formules de commandes avec listes de prix des CELEBRES BIERE ET PORTER BOSWELL, et ils s'occuperont de remplir promptement toutes commandes.

QUELQUES LICENCIES : A. Drouin, 12 Marché Champlain; Ls. Mercier & Cie, 117 rue St-Paul; P. L. Turgeon, Enrg., 15 Marché Finlay; Frs. Bourret, 145 rue St-Paul; J. P. Guy, 52 rue St-Paul; J. A. Beaudet, 20 Marché Champlain, LA BRASSERIE BOSWELL, Le plus ancienne Brasserie au Canada, Fondée en 1668.

COUR SUPERIEURE

CANADA
Province de Québec
District de Beauce.

No 7258

Dame DELIA GREGOIRE, épouse de Joseph Lemieux, Cult., St-Martin, demanderesse, vs JOSEPH LEMIEUX, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 15me jour de juin 1923.

St-oseph de Beauce, 15 juin 1923.

ROSAIRE BEAUDOIN,
Procureur de la demanderesse.

LETTRE POLITIQUE HEBDOMADAIRE

OTTAWA, le 22 juin, 1923.—La session touche à sa fin. Lorsque ces lignes iront sous presse on en saura peut-être la date exacte. Les divers partis semblent en être venus à une entente quant aux questions qui seront discutées et aux projets de Loi qui seront présentés. Au nombre des projets qui semblent écartés pour la présente session on mentionne plus particulièrement celui de la rédistribution des sièges électoraux.

Cette question intéresse tout le Dominion et plus spécialement les provinces de l'Ouest, parce qu'elles gagnent une vingtaine de sièges. Les Provinces de l'Est sont aussi intéressées, parce que comme la Nouvelle-Ecosse, elles perdent des sièges. Il y a plus que celà encore.

Depuis la dernière rédistribution les villes ont considérablement accru leur population. Elles réclament une représentation basée sur la population. Les comtés de campagne qui sont souvent grands comme une province ou encore plus considérables en superficie que certains pays d'Europe, mais avec une population dispersée réclament une rédistribution plus équitable. La moyenne d'un comté est de 36,000 habitants. Les comtés de ville peuvent facilement doubler ce chiffre sans ennuie, alors qu'il est bien souvent nécessaire de former un comté de campagne avec une vingtaine de mille à peine.

Il n'y a pas que les villes qui se développent. Nous avons aussi de nombreuses régions de colonisation. Elles ont droit à une représentation plus équitable. Ce développement oblige à fusionner un certain nombre de comtés et à en créer de nouveaux.

La tâche a été très lourde devant le comité cette année. Les procédures du comité adjoint représentant les trois partis ont été harmonieuses sous la direction de l'Honorable Dr. Béland et l'Hon. E. M. MacDonald. En vue du travail considérable qui reste à faire et le désir des députés de finir la session vers la fin du mois, il a été décidé, cette semaine, de remettre le rapport final à la prochaine session. Il est à remarquer que les conservateurs faisant partie de ce comité se proposent de le remettre.

Il est à peu près certain qu'il n'y aura pas d'élections générales cet automne. Il n'existe pas de bonnes raisons pour avoir des élections générales avant une autre session. Les divers partis ne paraissent pas désirer se jeter dans le tourbillon électoral à moins de bonnes et pressantes raisons.

L'opinion publique s'appaise tous les jours devant les efforts honnêtes et sincères du parti libéral de donner une administration économe, efficace, clairvoyante. Les conditions s'améliorent de mieux en mieux. La saison est favorable et l'on compte sur une abondante récolte. C'est la prospérité, la paix économique et nationale souhaitée par les Libéraux avant leur avènement au pouvoir.

On doit admettre que leur administration, leur influence sur la direction des affaires produit de bons résultats.

*
* *

L'objet principal de la discussion aux Communes cette semaine ce fut la Loi des Banques. Libéraux et Conservateurs se déclarèrent satisfaits de la mesure présentée par le gouvernement, après plus de 50 séances de Commission.

Il n'en fut pas de même des fermiers. Ils partirent en guerre contre cette Loi, — ceux de l'Alberta surtout et firent une grosse liste en comité et lors de la troisième lecture du projet.

Ils auraient voulu n'accorder de chartes que pour la période d'une année, disaient-ils afin de forcer le gouvernement à tenir une enquête sur la faillite de la Banque des Marchands. Ils proposèrent ensuite de limiter les taux d'intérêt à 8 pour cent, dans l'année, disant que les banques prêtent à 10 et 12 pour cent, ce qui est trop élevé.

A ces attaques, les libéraux répondirent qu'il n'existait pas le moindre rapport entre la faillite de la Banque des Marchands et la Loi actuelle. Cette mésaventure financière a pour cause des méthodes administratives trop faciles. Il a été admis en cour que certains employés supérieurs abusèrent de la confiance placée en eux par les actionnaires et le public.

Ils ont été traduits en cour. Les avocats les mieux avisés discutèrent toute cette question pour les actionnaires, les inculpés et le public représenté par les avocats du Ministère des Finances.

Il a été reconnu qu'il n'y avait rien de mystérieux. Le gérant-général a fait des prêts sans exiger les garanties ordinaires et les transactions dans lesquelles ces argents ont été placés ont été désastreuses.

On a également appris que le gérant-général avait fait des rapports mensongers au Ministère des Finances. Ils étaient basés sur les informations recueillies qui n'étaient pas non plus exactes. Le public n'a rien perdu, — pas un sou de dépôt, ni d'intérêt.

Les actionnaires seuls firent des pertes et s'ils ont des réclamations à faire, c'est de s'adresser aux cours de justice. C'est là où ils pourront être entendue. Au Parlement on fait la Loi. Les cours en ont l'administration.

*
* *

Monsieur Woodsworth travailliste-extrémiste de Winnipeg a proposé un amendement à l'effet que l'on insère dans la Loi un paragraphe permettant aux fonctionnaires et employés de banque de se former en Union professionnelle. Cet amendement aurait eu sa raison d'être si la liberté d'organisation n'existait pas, mais elle est admise par tout le monde. L'insérer dans une Loi particulière c'aurait été admettre qu'il n'existe pas. Quelques libéraux et conservateurs votèrent pour cet amendement, mais ils reconnuren leur erreur par la suite. Cet amendement était une sorte de piège. Il a été refusé par une majorité formidable.

Comme tous les autres employés, les commis de banques sont libres de s'organiser lorsque bon leur semblera.

J. N. O.

CULTIVATEURS ! ATTENTION !

Volailles Ply Mouth Rock barrées, Rhode Island rouges crête simple, cochets et poulettes, à vendre à des prix raisonnables. Records de ponte: 165 à 225 oeufs par poule, controler au Nid-trappe, sous la surveillance du Service de l'aviculture au fédéral.

Egalement à vendre, abeilles italiennes, miel pur, en bocaux et en chaudières.

Attention spéciale acordée aux correspondances.

Station Avicole Ste-Germaine

Emile K. Laflamme,

Régisseur.

Ste-Germaine, Co. Dorch.
1 avril, 24.

LA LYRE

"Restons au Canada" est le titre d'une jolie chanson-marche que publie "La Lyre" dans son numéro de juin qui vient de paraitre. Les paroles toutes d'actualité sont de Léon Chevalier et la musique d'Albert Larrieu et de Léo Lesieur. Autant dire qu'à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, "La Lyre" ne pouvait mieux choisir son sujet. Outre cette chanson, un autre morseau patriotique "O Canada mon Pays, mes Amours", pour piano, est présenté dans un nouvel arrangement fantaisie-marche par Henri Mire. Trois autres pièces mi-classiques complètent la partie musicale de "La Lyre" de juin.

"La vie de Beethoven" avec nombreuses illustrations l'"Intelligence de la musique", "La musique esclave du Cinéma", "Les Nouveaux Disques du Mois", les nouvelles mondiales, concerts, artistes, etc., forment le texte toujours intéressant de "La Lyre".

La couverture est ornés d'un dessin très approprié de M. Edmond J. Massicotte : "Le Retour à la Terre".

Nous terminons en donnant à nos lecteurs les paroles de "Restons au Canada" :

Restons au Canada,
Ne le quittons pas,
C'est l'Eden d'Amérique,
Le ciel nous y sourit
C'est un pays béni
Enchanteur et magique.
Restons au Canada,
Ne le quittons pas,
Vivons-y d'espérance,
Soignons pour nos aieux
Ce sol qui nous vient d'eux,
Il nous vient de la France.

Les sociétés musicales, orchestres, fanfares, pourront se procurer des arrangements spéciaux de cette chanson en s'adressant à "La Lyre", 3 rue Craig Est, Montréal. "La Lyre" se vend 20c le numéro et en vaut certainement beaucoup plus.

Digestible

Réussit quand les autres aliments laissent le bébé chétif, ou quand bébé refuse sa nourriture.

LAIT CONDENSÉ
EAGLE BRAND
Borden

Deux livrets gratuits concernant Bébé. Ecrivez à The Borden Co. Limited, Montréal.

COLLECTIONS

Médecins, Marchands, Hommes d'affaires.

Voulez-vous collecter l'argent qui vous est dû par vos débiteurs qui habitent les *ETATS-UNIS* ? Nous avons une organisation qui s'occupe spécialement des réclamations venant du Canada. Nous avons un département français. *ECRIVEZ-NOUS.*

EAGLE CREDIT ASSOCIATION
9 Spruce Street,
Lewiston, Maine.
P. O. Box 61.

Le Canada Pittoresque

Terre historique qui garde l'empreinte du premier pas fait par Jacques-Cartier sur le sol canadien, la Gaspésie est aussi le paradis des touristes, des pêcheurs, des géologues et des artistes. La pittoresque grandeur de ses paysages, la sérénité de ses horizons et la douceur de la pure lumière qui la baigne l'ont fait surnommer la "côte d'azur canadienne". Mais de même que la Méditerranée a son charme particulier la Baie-des-Chaleurs a des attraits qui lui sont propres. Les moeurs ancestrales des habitants de la côte, les coutumes typiques des pêcheurs gaspésiens, les dons d'une nature prodigue, tout concourt à faire de l'ensemble quelque chose de rare et de magnifique.

Chaque petit village qui s'abrite dans une anse de la Baie-des-Chaleurs peut se réclamer d'un souvenir glorieux, d'un paysage grandiose d'une plage ou d'une rivière à saumon. Port Daniel, Gascons, Paspébiac, Grande Rivière, Pabos, autant de jolis noms, autant de petits villages coquets et accueillants qui marquent les étapes sur la route du bassin de Gaspé.

Mais c'est à Percé qu'une nature généreuse a manifesté sa puissance et sa fantaisie de la façon la plus remarquable. De son travail patient pendant des siècles sur un roc polychrome est résulté un ensemble unique de lignes harmonieuses et de couleurs gaies baignant dans une lumière d'une rare limpidité. Du Cap d'Espoir à Gaspé elle a ciselé une couronne de paysages merveilleux qui ceint le ront de la Gaspésie. Percé au centre, en est le joyau principal, le Koh-I-Noor. Ici tout a été réuni pour charmer les sens et enchanter l'imagination.

Réunissez les trois éléments, la mer, la forêt et la montagne. Faites onduler toute une chaîne de montagnes en grosses houles vertes et sur un point de la côte gaspésienne dessiné en demi-cercle faites-la se rencontrer brusquement avec la mer bleue. De la lutte inévitable entre l'eau et la roche va résulter des anses, des grottes, des rochers, des caps et des falaises colorés atteignant quelquefois six cents pieds de hauteur. A une extrémité du demi-cercle la montagne restera suspendue au-dessus de l'abime comme une énorme vague rouge prête à se briser avec un bruit effroyable, puis, la côte s'abaissant graduellement jusqu'au niveau de l'océan, elle se relèvera à l'autre extrémité pour opposer auv flots sans cesse ameutés, les deux pointes aigues du Cap Canon et du Mont-Joli.

A l'intérieur de ce demi-cercle fermé par deux hautes montagnes, le Mont Ste-Anne et le Mont-Blanc, creusez un vallon onduleux où vous éparpillerez les cabanes d'un gros village de pêcheurs autour d'une église de pierre rouge qui semble avoir jailli du sol de la même couleur. Tapissez le vallon tout l'été d'un gazon de printemps et jetez sur le dos arrondi des montagnes un épais manteau de sapins, d'épicéras et de génevriers où court ici et là le fil blanc d'un tronc de bouleau.

Pour donner à ce paysage déjà si varié une note d'originalité faites avancer en travers du Mont-Joli, à quelque cents pieds de la grève le Rocher Percé, un navire de pierre ayant 1500 pieds de long, dont l'étrave mesure 288 pieds de haut, et donnez-lui pour passagers quelques milliers de goglands et de cormorans. A trois milles au large placez un sanctuaire d'oiseaux, l'île Bonaventure.

Donnez à la mer toutes les teintes depuis le vert tendre jusqu'au violet foncé en passant par toute la gamme des bleus ouvrz dans la montagn de beaux sentiers ombreux bordés de fougères, de campanules et autres spécimens d'une riche flore ; ajoutez des promenades en barque et des excursions de toutes sortes. Sur le tout étendez un ciel d'Italie et vous comprendrez que certains enthousiastes corrigeant le vieux dicton espagnol : "qui n'a pas vu Séville n'a pas vu une merveille" disent aujourd'hui : "qui n'a pas vu Percé n'a pas vu la merveille de la province de Québec".

Aux géologues et aux biologues Percé offre la formation curieuse de ses montagnes et de ses falaises colorées, la clef de plus d'un secret sur les bouleversements subis par notre planète et une riche collection de fossiles.

Les naturalistes ont le rocher Percé de l'île Bonaventure, ces deux sanctuaires d'oiseaux qui, avec le Rocher aux Oiseaux des îles de la Madeleine sont les seuls en Amérique du Nord. Là les mauves, les "margaux", les pigeons de mer, les goëlands, les cormorans et les perroquets de mer viennent couver en si grand nombre chaque année qu'l'île Bonaventure, par exemple, lorsque les blancs margaux quittent leur corniche étroite sur la falaise pour venir tournoyer au-dessus de la mer, nous avons l'illusion de loin, d'une forte bordée de neige.

Enfin les curieux d'histoire ont à Percé un champ d'étude vaste et captivant. Cartier s'y arrêta dès son premier voyage en 1534. Après lui les Français et les Basques y vinrent chaque été pêcher la morue. Percé devint leur port préféré. Nicolas Denys, premier seigneur de Percé, (1654) prétend qu'en 1650 il y avait 1200 barques faisant la pêche sur les c tes de la Gaspésie et de Terre-Neuve, la plupart faisant escale à Percé.

En 1685, Monseigneur de Saint-Vallier, se rendant à Québc s'arrêta à Percé. Il revint l'année suivante. Le village ne reçut pas toujours des visiteurs aussi distingués. En 1691 les pirates qui accompagnaient la flotte de Phipps, vexés de leur échec devant Québec y firent une descente. Ils pillèrent et saccagèrent tout.

Habité d'abord par des indiens Micmacs, visité par les grands explorateurs français, les hommes de guerre, les pirates et les pêcheurs européens ; habité aujourd'hui par des Canadiens-français, des Acadiens des Jersais et des Irlandais, Percé connut des fortunes et des aventures diverses. Elle en garde le souvenir au milieu d'une nature merveilleuse qui pourrait servir de cadre à la légende.

ORGUE A VENDRE

Orgue pédalier, 2 claviers en parfait ordre. A vendre à d'excellentes conditions.

S'adresser à:

L'"ECLAIREUR",
Beauceville.

J.n.o.

CHEMIN DE FER NATIONAL

NOUVEL HORAIRE EN VIGUEUR
DIMANCHE LE 13 MAI, 1923

Pour plus amples détails s'adresser aux agents des billets.

Chemin de Fer Quebec Central

HORAIRE

EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 1923

.....	*2.15 pm	†7.15 am	Ls	Québec	Ar	1.00 pm	.....	9.45		
.....	2.55	7.51	Ls	Charny	Ar	12.18	.....	9.05		
.....	3.38	8.38	Ar	Scotts Jct	Ls	11.14	.....	.....		
†6.30 pm	†2.10 pm	†6.45 am	Ls	Lévis	Ar	2.05	10.55 am	9.56		
7.36	3.27	8.30	Ar	Scotts Jct	Ls	†11.45 am	†9.40 am	†8.39 pm		
†7.38	*3.29 pm	†8.43 am	Ls	Scotts Jct	Ar	11.14	9.38	8.37		
†8.10	†4.05 pm	†9.30 am	Ar	Valley Jct	Ls	*10.53 am	†9.12 am	†8.10 pm		
8.21	4.16	9.45	Ls	Valley Jct.	Ar	.....	9.00 am	7.45	6.45 pm	
8.00	4.03	9.04	Ar	St-Joseph	Ls	.....	8.46	7.32	6.25	
8.45	4.37	10.15		Beauceville		.....	8.20	7.08	5.45	
9.07	5.05	10.55		St-Georges		.....	7.58	†6.40 pm	5.05	
†9.18	.....	.....		Cumberland		.....	†7.43	.....	.....	
9.34	.....	11.45		Morisset		.....	7.30	.....	4.15	
9.49	.....	12.05		Ste-Rose		.....	7.15	.....	3.50	
10.00	.....	12.30		Ste-Germaine		.....	7.05	.....	3.35	
10.17	.....	1.00		Ste-Justine		.....	6.52	.....	3.15	
11.30 pm	.....	2.55	Ar	Lac Frontière	Ls	.....	†5.45 am	.....	†1.30 pm	
†8.15 pm	*4.07 pm	†9.12 am	Ls	Valley Jct.	Ar	10.49	8.50	7.53		
8.40	4.28	9.35	Ar	Tring Jct.	Ls	10.30	8.30	7.35		
11.30 pm	.....	.....	Ar	Mégantic	Ls	.....	†5.30 am	.....		
.....	5.20	10.29	Ar	Thetford Mines	Ls	9.39	.....	6.50		
.....	5.30	10.40		Lac Noir		9.26	.....	6.39		
.....	6.51	12.01		Dudswell Jct		7.57	.....	5.13		
.....	7.50 pm	1.00 pm	Ar	Sherbrooke	Ls	*7.00	.....	†4.15 pm		

* Tous les jours.
† Tous les jours excepté le dimanche.
f Arrêts sur signal.

Correspondance directe à Charny avec les Chemins de fer Nationaux, Québec, avec le Pacifique Canadien, les Chemins de Fer Nationaux, les Chemins de Fer Quebec Railway Light and Power. A Dudswell Jonction, avec le Maine Central, R. R. pour Portland, à Sherbrooke avec le Pacifique Canadien, les Chemins de Fer Nationaux et Boston & Maine R. R. Chars dortoirs à Boston, Springfield, New-York et sur tous les trains de la nouvelle Angleterre.

Demandez les horaires, prix et autres renseignements à l'agent de votre station.

G. D. WADSWORTH,
Agent général du freigth et des passagers.



PACIFIQUE CANADIEN

SERVICE INSURPASSABLE

ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL

Départs de Québec, (Gare du Palais)

9.00 a.m. — Dim. exc. —	(Montréal Gare Viger	3.15 p.m.)
1.30 p.m. — Quotidien —	(Montréal Gare Windsor	6.30 p.m.)
4.40 p.m. — Dim. exc. —	(Montréal Gare Viger	9.40 p.m.)
11.55 p.m. — Quotidien —	(Montréal Gare Viger	6.50 a.m.)
	et (Montréal Gare Windsor	7.20 a.m.)

Arrivées à Québec, (Gare du Palais).

7.00 a.m. — Quotidien —	(De Montréal Gare Windsor	11.30 p.m.)
	et (De M(et de Gare Viger	11.55 p.m.)
2.00 p.m. — Quotidien —	(De Montréal Gare Windsor	9.00 a.m.)
3.40 p.m. — Dim. exc. —	(De Montréal Gare Viger	9.45 a.m.)
8.30 p.m. — Dim. Seul. —	(De Montréal Gare, Viger	2.30 p.m.)
10.00 p.m. — Dim. exc. —	(De Montréal Gare Viger	5.00 p.m.)

L'heure normale de l'est (L'heure solaire) régit le mouvement de tous les trains. Pour convertir au système de l'heure d'été, ajouter une heure.

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux des billets: 30 rue Saint-Jean tél. 93; Château Frontenac, tél. 1840; Gare du Palais, tél. 663.

C.-A. LANGEVIN,

Agent du Trafic-Voyageurs.

Représentant toutes les lignes de navigation océanique.

Cartes Professionnelles

MEDECINS

Docteur J.-E. BERNIER
MEDECIN-CHIRURGIEN
Ancienne maison de Josaphat Poulin
Beauceville-Est

Docteur J.-A. DESCHENES
MEDECIN-CHIRURGIEN
Se rendra à domicile avec son auto sur demande par téléphone
Beauceville-Est, - Qué.

DENTISTES

Docteur JOS. LABRECQUE
CHIRURGIEN-DENTISTE
HEURES DE BUREAU: 9 à 12 a. m. 2 à 5 p.m.; 7 à 9 p.m.
25 rue Stanislas, - Québec
Edifice Lavigueur & Hutchison
Téléphone 9936

Drs. Veilleux & Veilleux
DENTISTES
Bureau: En haut du magasin AMEDEE DIONNE
Bureau ouvert le soir de 7 à 8 heures.
St-Georges-Est, - P. Qué.
Téléphones Beauce et Rural

Dr GASPARD FAUTEUX
CHIRURGIEN-DENTISTE
Heures de Bureau : 9 à 12 a.m.; 2 à 5 p.m.
BEAUCEVILLE-EST -:- P. QUE.

LE BUREAU DU
Dr ALEXANDRE MELADY
Chirurgien-Dentiste
est ouvert tous les jours à
STE-MARIE - - BEAUCE
Phone Bell. Boite postale 55.

Dr P.-E. THIBAUDEAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
Bureau : 9 heures à 6 heures
Près de la Salle des Chevaliers Colomb
ST-GEORGES-EST, - BEAUCE

Docteur ARTHUR FAFARD
SPECIALISTE
de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour les Yeux, les Oreilles, le Nez et la Gorge
— BUREAU A —
Ste-Marie de Beauce
Chez le Dr. Jacques le 1 mardi du mois.

AVOCATS

J.-D.-PAMPHILE VALLEE
AVOCAT
Beauceville-Est, - Beauce

ROSAIRE BEAUDOIN
LL., L.
AVOCAT
St-Joseph, - Co. Beauce

NOTAIRES

ANGERS & ANGERS
NOTAIRES
Prêts sur immeubles.—Achats de créances et de débentures
Beauceville-Est, - Beauce
Téléphones Beauce et Bell

F.-G. FORTIER
NOTAIRE PUBLIC
Bureau dans le Bloc Deschêne
Beauceville-Est, - Beauce
Argent à prêter

J. M. FORTIN
NOTAIRE
St-Isidore, Co. Dorchester
Prêt d'argent

ARPENTEURS-GEOMET.

GEORGES GARNEAU
Arpenteur-Géomètre
Saint-Joseph, - Beauce
Tél. Beauce et Rural

COMPTABLES

LEONARD GENDREAU
Pharmacien et Optométriste
EXAMEN DE LA VUE
Kodaks, Chocolats Neilson. Prescriptions de médecins remplies avec soin. Attention toute spéciale aux commandes par téléphone et par la malle. Bureau tous les jours.
ST-GEORGES-EST, - CO. BEAUCE

DR. J. ED. SAMSON
Chirurgien-Orthopédiste
SPECIALITE : CHIRURGIE DES OS
C'est-à-dire: fractures, luxations, toutes les difformités provenant de la naissance ou de la paralysie infantile.
HEURES DE CONSULTATION
2 à 4 heures P.M. — Tél. 9015.
59, rue Sainte-Anne, QUEBEC.
HOTEL-DIEU de Lévis, chaque matin.
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE, sur rendez-vous.

Allez donc chez
A. C. ROUTHIER
BIJOUTIER
50, Côte de la Montagne
Vous y trouverez un très grand choix en fait de Bijoux, Montres, Lampes électriques, Argenteries, Verre taillé, etc.

SPECIAL

Robes crêpe (all time) dans toutes les nuances unies ou fantaisie, genre des plus nouveaux pour jeunes filles ou dames, grandeurs 16 à 20 et 36 à 42.

$19.95

MARCEAU & CIE

155 rue St-Joseph, St Roch, QUEBEC

GRANDE JOUTE
de
BASE-BALL
entre le club
ROYAL
vs
VOLTIGEURS
de St-Georges
à 2 heures
Dimache le 8 juillet 1923.
EN FOULE !
Sur le terrain des "Beauceville"

BEAUCEVILLE

La température, de toute façon, se conduit admirablement bien pour les moissons. Les pluies abondantes que nous avons eues la semaine dernière nous garantissent une belle récolte de foin, une récolte assurée et donnent aux grains une formidable poussée. Les pronostics pour la prochaine récolte sont donc excellents.

—M. L.-P. Gagné, rédacteur au "Messager", de Lewiston, et Madame Gagné sont en voyage de noces à Beauceville, les hôtes de M. et Mme Cyrille Larochelle. Madame Gagné est une demoiselle Ernestine Hamann, fille de M. Cléophas Hamann, autrefois de Beauceville. M. Gagné est venu visiter nos ateliers et à causé longuement de la situation des nôtres aux Etats-Unis. Notre confrère était attaché, autrefois, à la rédaction du "Soleil".

—M. et Mme Arthur Duquet, de Québec, leurs enfants et Mme Hardy étaient les hôtes de M. et Mme H. Marchand, gérant de la Banque d'Hochelaga, dimanche.

—M. et Madame J.-T. Fortin, de l'"Eclaireur", sont partis pour la Baie St-Paul, lundi soir, où ils passreont un mois.

—Mlle Madeleine DesRivières, de Québec, est en promenade à Beauceville, chez M. et Mme P.-A. Angers.

—Le docteur et Madame Simard, de Québec, et leurs enfants étaient à Beauceville, dimanche.

—M. Romuald Lepage, voyageur de commerce, est venu passer quelques jours de vacances à Beauceville. Madame Lepage et ses enfants passent l'été à Beauceville.

—M. le curé Lambert est parti pour une absence d'une huitaine de jours, en repos au pays du Saguneay.

—La retraite des Frères, au collège de Beauceville, commencera mercredi. Elle sera prêchée par le Rév. P. Martin, dominicain, qui a prêché, à Beauceville, la dernière retraite paroissiale. Plus de deux cents Frères étrangers assisteront à ces pieux exercices.

—La votation du règlement pour la réfection du macadam, côté est, a été votée, vendredi, par une majorité de 44 voix et une majorité en valeur de $150,000. Les travaux commenceront incessamment.

—Madame J.-A. Deschênes et sa fillette sont parties pour un voyage d'une huitaine, à Québec et à Montréal.

—M. J.-P. Poulin, marchand de bois, de Lac Frontière, était de passage à Beauceville, samedi.

—Mlle Lafrenière, de Québec, a passé quelques jours à Beauceville, en promenade chez M. et Mme H. Fauteux.

—On annonce pour le 12 juillet prochain une grande séance dramatique et musicale à Beauceville, salle du Collège.

—Mlle Françoise Bolduc, institutrice à Courcelles, est dans sa famille pour les vacances.

—M. et Mme L.-P. Larochelle, de Lewiston, M. et Mme David et Mme Boutin, également de Lewiston, Maine, étaient les hôtes de M. et Mme Philéas Larochelle, ces jours derniers.

—N'oublions pas la rencontre des équipes ROYAL, de Beauceville et VOLTIGEURS, de St-Georges, sur le terrain des "BEAUCEVILLE", dimanche prochain. Nos jeunes nous promettent d'intéressants moments.

—M. Dorvigny Breton, de St-Bernard, Dorchester, était de passage à nos bureaux, lundi dernier.

—M. et Mme Joseph Veilleux, de St-Georges, étaient de passage à Beauceville, mardi.

—M. Lefebvre, de la maison J.-B. Rolland, était à Beauceville ces jours derniers.

—Mlle Aglaé Quirion, institutrice à St-Ephrem de Tring, est actuellement à Beauceville pour les vacances d'été.

—M. Pierre Quirion, de la Banque Nationale, Amqui, est en vacance dans sa famille, pour une quinzaine.

—LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON sera représenté à Beauceville le 19 juillet prochain. A la demande du public de Beauceville et des paroisses avoisinantes, le Cercle MonLoisir donnera une représentation de cette comédie en quatre actes d'Eugène Labiche. On sait que la première représentation de cette pièce en avril dernier a été le plus grand succès obtenu par les amateurs du Cercle MonLoisir depuis sa fondation.

—M. Hormidas Mathieu, professeur à l'école St-Philippe, de Trois-Rivières, est en vacance dans sa famille à Beauceville.

—M. Maurice Lemieux, de la Banque Nationale, Québec, est venu passer le dimanche dans sa famille.

—M. L.-G. Bolduc, de la Banque d'Hochelaga, St-Camille, était également dans sa famille, dimanche.

—eLs billets pour la séance du 19 juillet prochain, seront en vente dès aujourd'hui au MAGASIN P.-F. RENAULT. Les demandes de sièges des paroisses environnantes sont nombreuses; que l'on ne manque pas de réserver son siège dès aujourd'hui. Entrée, 35c; sièges réservés, 50c.

—M. et Mme Evariste Gousse et leurs fils viennent de quitter Beauceville pour aller demeurer à Chicoutimi.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Joseph Doyon, (Dodier) est maintenant remis à peu près parfaitement, de la maladie sérieuse qui l'a tenu à la maison depuis plusieurs mois. M. Doyon est actuellement en position, nous dit-on, de continuer à exercer son métier de maçon, briqueleur, entrepreneur de travaux de constructio divers, etc. Toute demande de soumissions sera favorablement accueillie par M. Doyon.



PLAN DU NOUVEAU PROGRAMME

pour

ECOLES PRIMAIRES ELEMENTAIRES

—7e années—

Cours préparatoire ; à 7 ans, 1 an ;
Cours inférieur; 8 ans 1ère année, 9 ans 2e année ;
Cours moyen; 10 ans 3e année, 11 ans 4e année (année de la 1ère communion solennelle) ;
Cours supérieur; 12 ans, 5e année, 13 ans 6e année (5e année souvent répétée.)

ECOLE PRIMAIRE COMPLEMENTAIRE
(*Dans les Couvents*)

Section ménagère, ou agricole, ou industrielle; 14 ans, 1ère année, (correspond à la 7e année du programme actuel) ; 15 ans 2e année, (correspond à la 8e année du programme actuel) ;
A 15 ans l'enfant peut subir son examen d'admission à l'Ecole Normale.

—*ECOLE NORMALE*—

Brevt élémentaire; 16 ans, 1ère année, 17 ans 2e année ;
Brevet Supérieur; 17 ans, 3e année.

N. B.—Assez souvent, il faut doubler la 3e et la 5e année ce qui donne alors 15 ans à l'enfant terminant la 6e année; elle peut alors si elle a subi avec succès l'examen d'admission, entrer à l'Ecole Normale sans suivre le cour de l'Ecole Primaire Complémentaire.

N. B.—Une élève qui a suivi les six années du cours primaire élémentaire et les deux années du cours primaire complémentaire pourra facilement subir l'examen d'admission à la 2ième année de l'Ecole Normale, ce qui lui permetra de travailler en vue du Brevet Supérieur de l'Ecole Normale.

—Mlle Claire Mathieu, MM. Joseph, Edouard et Wilfrid Mathieu, M. T.-N. Laflamme et M. Pierre-Albert Lacombe, de Waterville, Maine, sont descendus en auto, passer le dimanche chez M. Louis Mathieu (Jeanne).

—M. A. Maheux, représentant de l'"Evénement", de Québec, était à Beauceville, cette semaine, en tournée d'affaires, à travers la Beauce.

Mlles Anne-Marie et Yvonne Garant et M. M. W. Avard de Ste-Marie, étaient les hôtes de M. et M. et Mme C.-E Clément, mardi.

—M. Jos. Dallaire, M. et Mme J.-C. Loubier, M. Joseph Dallaire et Mlle Régina Duval étaient en promenade à St-Benjamin, dimanche dernier, en auto.

—M. et Mme Richard Charpentier sont allés passer quelques jours à St-Benjamin la semaine dernière.

—Mlle Germaine Lessard, garde-malade diplômée, de St-Joseph de Beauce, est à Beauceville, chez M. Ed. Fortin. Mlle Lessard nous prie d'annoncer qu'elle prendra des engagements pour le soin des malades, cas de maternité, etc., dans tous les villages de la région. Mlle Lessard a le téléphone Beauce à sa résidence, à St-Joseph.

—Une aiguille à tricot a été perdue, depuis le magasin Renault à se rendre chez M. le notaire Angers, régistrateur. La rapporter à l'"Eclaireur".

—Le Conseil de ville aura une séance générale, samedi, le 7 juillet courant. Il y a eu séance spéciale, mardi soir, pour réception du rapport de la votation du règlement d'emprunt.

CHEZ LES FRERES DE LA CHARITE

Neuf enfants de notre paroisse viennent de nous quitter pour entrer au Juvénat des Rév. Frères de la Charité, Longue Pointe. Ce sont:

MM. Joseph-Agésilas Busque et Joseph-Arthur Busque, fils d'Alphonse, Louis-Omer Veilleux, fils Joseph; Charles-Henri Veilleux, fils Joseph; Florian Veilleux, fils Vve Adolphe; Alcide Veilleux, fils Louis; Ephrem Denis, fils Charles; tous du rang St-Alexandre.

MM. Charles-Eugène Poulin, fils Charles (Gabin), rang St-Joseph, et Joseph-Gérard Veilleux, fils Joseph-Alfred, du rang St-Etienne.

Nous faisons des voeux pour le bonheur de ces nouveaux juvénistes et leur souhaitons tout le succès possible dans leurs études.

SEANCE
DRAMATIQUE ET MUSICALE
A BEAUCEVILLE
JEUDI, le 19 juillet prochain
Salle du Collège.
LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON
le grand succès du Cercle MonLoisir.
Achetez votre billet, dès maintenant, chez: P.-F. Renault, Enrg.

HONNEUR AU MERITE

Mlle Gilberte Fournier, fille de M. Edmond Fournier, de East Broughton, et élève des Dames Religieuses du Bon-Pasteur, de St-Georges de Beauce, vient d'obtenir du Dominion College of Music son diplôme de piano "classe sénior", avec grande distinction.

Sincères félicitations aux Dames Religieuses ainsi qu'à cette jeune élève.

Une amie.

STE-SABINE STATION

Mlles Hedwidge et Emeline Giroux, de Québec, sont en promenade pour quelque temps, chez leurs parents, M. et Mme Charles Giroux, autrefois de Beauceville.

EXCELLENTS DEBUTS

Depuis une quinzaine de jours que le nouveau magasin de la Commission des liqueurs de Québec fonctionne, à Beauceville, notre population n'a pas à se plaindre de la façon dont les gens se sont conduits. Le calme le plus parfait règne dans la paroisse et d'ailleurs, nos habitués de la bouteille se sont vus refuser l'entrée de la Commision et les tapageurs savent qu'à la première infraction, ils seront arrêtés, coffrés et il leur en coûtera le maximum de l'amende pour obtenir leur liberté. Les autorités agiront avec la plus extrême rigueur.

Déjà, la consommation des vins toniques diminuent, comme celle des eaux de Floride, liqueurs médicinales et autres poisons pris à forte dose avec lesquels nos malheureux ivrognes s'intoxiquent.

On viendra à comprendre dans les milieux prohibitionnistes, qu'un contrôle sévèrement exercé de la vente des bons vins est un remède efficace pour arracher nos populations à l'usage des boissons falsifiées.

MARIAGE

Mardi dernier a été célébré, dans l'église de St-Odilon de Cramborne, le mariage de Mlle Yvonne Bolduc, fille de M. et Mme Odilon Bolduc et de M. Aimé Morin, fils de M. et Mme P. Morin. Après le mariage, le déjeûner fut servi chez le père de la mariée. L'heureux couple est parti en voyage de noces pour Québec et Montréal.

Nos meilleurs voeux de bonheur les accompagnent.

SAINTS-ANGES

SERVICE ANNIVERSAIRE

Ces jours derniers, en l'église paroissiale de Ste-Anges, a eu lieu le service anniversaire de Dame Théodore Drouin.

MARIAGE

Mardi, eut lieu, à Sts-Anges, le mariage de M. Léo. Lagrange, fils de M. Ferdinand Lagrange, de cette paroisse, avec Mlle Doyon, de St-Edouard de Frampton. Nos meilleurs voeux aux futurs époux.

FIN D'ANNEE

Le 25 juin, M. l'abbé J.-A. Provencher a fait l'examen des classes de la paroisse.

CANADA
Province de Québec
District de Beauce
COUR SUPERIEURE

7173

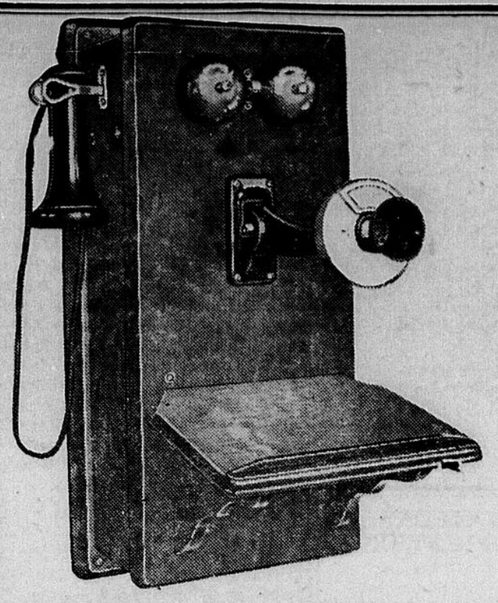
MORIN & AL, demandeurs, vs Gilbert & AL, défendeurs.

AVIS est par le présent donné que le trente-et-unième jour de juillet mil neuf cent vingt-trois, sera vendue aux enchères publiques, en bloc, et comme un tout, en la demeure d'Alfred Gilbert, à St-Hilaire de Dorset, à dix heures du matin, une batteuse à trèfle décortiqueuse "BIDSELL", no 2, ainsi qu'un engraineur automatique et un engin de douze forces, au plus haut et dernier enchérisseur, le prix devant être payé comptant, et ce, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Supérieure du District de Beauce, le vingt-cinquième jour de juin dernier.

St-Joseph de Beauce, ce quatrième jour de juillet mil neuf cent vingt-trois.

BOUFFARD & BOUFFARD,
Procureurs des demandeurs.

SEANCE
DRAMATIQUE ET MUSICALE
A BEAUCEVILLE
JEUDI, le 19 juillet prochain
Salle du Collège.
LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON
le grand succès du Cercle MonLoisir.
Achetez votre billet, dès maintenant, chez: P.-F. Renault, Enrg.



Boites de Telephone
ET
Appareils de RADIO

Nous avons ajouté à notre commerce, une ligne nouvelle, celle des appareils de RADIO. A l'avenir, le public trouvera à Beauceville l'appareil RADIO, une des merveilles du dernier siècle. Nous tiendrons également pour l'accomodation de nos clients et du public, les accessoires nécessaires à ces machines. Confiez-nous votre commade ou recevez nos instructions absolument gratuites, de notre agent à Beauceville, M. Arthur Martel.

AUX COMPAGNIES DE TELEPHONE

Notre assortiment de boîtes de téléphone est toujours au complet : petites boîtes "knobby" finies chêne doré. Appareil solidement bâti. Satisfaction garantie, prix raisonnables.

Demandez nos prix, écrire ou téléphoner à :

ARTHUR MARTEL, Agent
BEAUCEVILLE, QUEBEC

CENTURY TELEPHONE CONSTRUCTION COMPANY
Buffalo N. Y. Bridgeport, Ont.

La Banque Rurale

Au Public

Messieurs :-

NOUS les soussignés, les promoteurs et directeurs provisoires de "La Banque Rurale" venons d'obtenir son incorporation du parlement du Canada avec un capital autorisé de $2,000,000.00. Nous nous adressons à vous et vous demandons de bien vouloir souscrire au fonds capital de cette nouvelle banque à qui l'avenir, nous le croyons sincèrement, réserve de beaux jours, au point de vue du bien à accomplir parmi notre population agricole et à celui des dividendes à payer à ses actionnaires.

Nous avons l'intention de diriger nos efforts et nos capitaux à aider le cultivateur dans l'exploitation de sa terre, nous désirons lui procurer les fonds nécessaires temporaires, pour qu'il en fasse un succès. Nous croyons que cette aide tout en favorisant la classe la plus méritoire, donnera des bénéfices qui ne seront pas diminués par les pertes que l'on rencontre dans le gros commerce général.

Nous n'avons pas l'intention de négliger complètement le commerce et l'industrie, ils seront pour nous un deuxième intérêt. Il n'y aura pas de transactions trop petites pour cette banque et les comptes de commerce et d'industrie auront une limite que nous ferons fixer par les actionnaires, ce qui protégera la banque contre les grosses pertes et laissera à la classe agricole tout l'argent dont elle aura besoin, cet argent lui sera prêté avec les garanties voulues, mais libéralement. Les directeurs provisoires conseilleront aussi aux actionnaires la passation d'un règlement qui empêchera les prêts aux directeurs.

Nos taux seront ceux des autres banques. Ils permettront aux cultivateurs dans certains achats de machines aratoires, d'animaux, de fertilisateurs et autres nécessités de la ferme, d'obtenir des réductions appréciables pour du comptant. Les directeurs provisoires ont été choisis avec soin, de manière à offrir le plus de garanties possible aux actionnaires et au public, tant sous le rapport de la réputation que sous celui de l'expérience et des connaissances générales. Nous croyons qu'il y a actuellement nécessité pour une banque de la nature de la "Banque Rurale" et qu'il y aura profit pour ceux qui s'y intéresseront comme actionnaires. Les placements sous forme d'actions dans les banques sont généralement fructueux et pour en juger nous vous soumettons les dividendes que retirent actuellement les actionnaires des banques en existence. Elles sont au nombre de dix-sept. Une paie 16%, une 14%, huit 12%, deux 10%, une 9%, une 8%, deux 7%, une 6%, cette dernière a déjà payé 8-9-10 et 12% et avant longtemps nous espérons, elle reprendra ses anciens dividendes. C'est avec confiance que nous avons entrepris cette organisation de banque et que nous faisons appel au public en lui demandant de souscrire à son "Fonds Capital". La Banque sera provinciale de fait et son appel à la souscription s'étend à la population de tous nos comtés, car c'est notre intention de nous répandre au fur et à mesure au moyen de succursales et d'agences dans chaque comté de la province. Nous émettons sur notre capital de $2,000,000.00, $600,000.00 c.a.d., 6,000 actions au taux de 105% par action. En émettant les actions à 105% nous montrons notre confiance dans le succès, prévoyons aux dépenses nécessaires d'organisation, de souscription et à la constitution d'un fonds de réserve.

Des blancs de souscription sont déposés au bureau de chacun des directeurs provisoires dont l'adresse est ci-dessous. On pourra souscrire au bureau de ces directeurs ou demander que des blancs soient envoyés pour les souscriptions si on ne peut venir souscrire.

Les versements à payer seront payables en neuf paiements ce qui les rend faciles à faire. Le premier après un mois d'avis sera de 25%, dont 20% pour le capital et 5% pour la prime, et les huit autres de 10% chacun à un mois d'intervalle entre chaque.

Nous nous souscrivons,

Vos tout dévoués,

HONORABLE J.-E. CARON, *Cultivateur, député et Ministre de l'Agriculture de la province de Québec—Batisse du Parlement, Québec.*
ADHÉMAR GAGNON, *Importateur et financier—72, rue Ste-Ursule, Québec.*
JOSEPH SIROIS, *Notaire—21, rue Couillard, Québec.*
LOUIS LÉTOURNEAU, *Député à la législature de Québec. Président de la Québec Preserving Ltée.—23, rue de Varenne, Québec.*
C.-J. LOCKWELL, *Agent d'immeubles—31, rue St-Pierre, Québec.*
ARSÈNE DENIS, *Cultivateur, Jolie te, Président de la Société Coopérative des Agriculteurs de la province de Québec.*
N. LAVOIE, *Banquier—140, rue St-Pierre, Québec.*

La Banque Rurale

SERVANTE-CUISINIERE DEMANDEE

A l'Hôtel eBauceville, propriétaire M. Gustave Bouchard, on demande une bonne servante sachant faire la cuisine. Toutefois, on acceptera les services d'une servante ne sachant pas faire la cuisine. S'adresser à M. Bouchard. Bons gages.
2 fs.

LES PRODUITS
CRESOBENE
Balsamiques — Antiseptiques — Germicides
Contre les toux chroniques et aiguës, les bronchites, laryngites, rhumes, grippe et maux de gorge.
SIROP, 25 sous — CAPSULES, 50 sous.
Envoyés par la malle.
CIE DES CAPSULES CRESOBENE, 274, rue St-Denis, Montréal